

L'opposition parlementaire en Roumanie postcommuniste: 1990-2004

Ionescu, Irina Nicoleta

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Ionescu, I. N. (2006). L'opposition parlementaire en Roumanie postcommuniste: 1990-2004. *Studia Politica: Romanian Political Science Review*, 6(2), 287-317. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-56145-8>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/1.0>

L'opposition parlementaire en Roumanie postcommuniste: 1990-2004

IRINA NICOLETA IONESCU

«Pour comprendre le processus démocratique on doit savoir plus sur ce que les partis font dans le Parlement et sur ce que le Parlement fait aux partis»¹.

La recherche a comme objet d'étude *les partis politiques roumains postcommunistes*. En particulier, elle se propose d'analyser les acteurs politiques qui ont constitué l'opposition, élément par excellence nouveau sur la scène politique post-communiste et définitoire pour le régime démocratique projeté. Ce sont les partis engrenés effectivement dans le processus de gouvernement, suite aux élections libres, qui sont pris en considération; donc, c'est *l'opposition parlementaire*, qui représente la vraie cible de la recherche.

L'objet de la recherche est, donc, l'activité parlementaire des partis roumains qui ont constitué l'opposition parlementaire dans tous les Parlements élus pendant la période postcommuniste (1990-1992, 1992-1996, 1996-2000, 2000-2004). L'unité d'analyse fondamentale est le groupe de représentants de chaque parti dans le Parlement. Étant donnée la volatilité politique élevée, surtout dans les premières années de la période étudiée, la recherche ne peut pas utiliser le groupe parlementaire proprement dit comme unité d'analyse. La question à laquelle la recherche se propose de répondre peut être formulée de cette manière: jusqu'à quel point l'activité parlementaire des partis reflète/respecte la démarcation entre les pôles «pouvoir» et «opposition», tels que définis par les alliances qui forgent la structure de l'exécutif et de son soutien parlementaire? C'est-à-dire: qui a joué effectivement le rôle de parti d'opposition dans le Parlement roumain entre 1990 et 2004?

Les objectifs de la recherche sont l'identification des partis politiques qui ont constitué (effectivement) l'opposition parlementaire, l'analyse de la structuration de l'opposition parlementaire par rapport à la dynamique du système roumain de partis et l'analyse de la vitalité, du poids de l'opposition sur la scène parlementaire.

Les types d'activités parlementaires visés sont le vote en séance plénière pour les lois organiques, le vote en cas de d'investissement/remaniement/restructuration du gouvernement, le vote de confiance et le vote pour le soutien des motions simples et de censure, ainsi que la participation à leur initiation. L'analyse est concentrée sur l'étude des positions des partis, exprimées pendant les débats parlementaires.

La méthodologie utilisée pour l'analyse des données combine la méthode qualitative, pour l'étude des documents, et la méthode quantitative, pour leur systématisation. La manière dont la recherche et l'analyse sont organisées part des objec-

¹ Knut HEIDAR, Ruud KOOLE (eds.), *Parliamentary Party Groups in European Democracies*, Routledge, London, 2000, p. 5.

tifs établis. Pour l'identification des partis politiques qui ont constitué (effectivement) l'opposition parlementaire, il faut analyser les débats parlementaires à partir des cinq dimensions: les motions simples, de censure, les lois organiques, la position exprimée en cas de remaniement gouvernemental ou de vote de confiance. Leur analyse offre les informations suivantes: le positionnement (dynamique) d'un parti dans le champ du pouvoir ou de l'opposition, sa disponibilité de coopération – soit avec les autres membres de son champ, soit avec ceux de l'autre champ –, le degré de discipline, l'ampleur de son activité parlementaire. Pour l'analyse de la structuration de l'opposition parlementaire par rapport à la dynamique du système roumain de partis, le trajet des positions identifiées pour chaque parti est confronté avec les positions exprimées publiquement par celui-ci, concernant la disponibilité de soutenir le pouvoir/l'opposition ou les relations avec d'autres partis appartenant à ces deux champs. Cela permet de mettre en évidence les écarts entre ces déclarations et les prises de position enregistrées effectivement dans les débats parlementaires. Ce type d'analyse est utile aussi pour voir jusqu'à quel point il est possible d'identifier des modèles de conduite dans l'activité parlementaire et dans les relations entre les partis politiques roumains. L'analyse de la vitalité de l'opposition sur la scène parlementaire repose sur l'enregistrement de la fréquence et la consistance des interventions de chaque formation politique analysée dans le déroulement de l'activité parlementaire à partir des repères mentionnés: dépôt des motions, votes pour la législation, etc.

Quelques précisions sont importantes pour clarifier le traitement des données. L'analyse des motions vise l'identification des partis qui participent au dépôt et de la position de chaque parti parlementaire, pour ou contre la motion respective, lors des débats. L'analyse des débats en cas d'investissement ou de remaniement gouvernemental vise l'identification de la position favorable ou non exprimée par chaque parti. En ce qui concerne les votes de confiance, l'objectif est l'identification des partis qui participent au dépôt des motions de censure. Le schéma d'analyse le plus compliqué s'applique à l'étude des lois organiques. L'analyse s'occupe seulement des lois dont l'importance (définie par leur domaine d'application) est relevante pour le processus de réforme pendant la période postcommuniste et, donc, pour la confrontation politique¹. Elle se concentre plutôt sur le nombre de voix obtenues par ces lois, plus que sur la position déclarative des partis. Le nombre de voix est comparé avec trois paramètres: le taux de la majorité parlementaire (TMP), le maximum possible de la majorité parlementaire – tenant en compte possible partis alliés-fidèles du pouvoir qui sont temporairement ou non hors de la majorité parlementaire «officielle» (TmaxMP) et le quorum nécessaire. L'excédent de voix qui représente la différence entre le nombre de voix obtenues et le TMP est un premier indicateur pour le soutien offert par l'opposition. Mais, la position extrêmement volatile des alliés du pouvoir, qui arrivent à voter une loi ou une motion en dépit de leur mécontentement ouvertement exprimé envers le gouvernement, pose problème. Il serait difficile de savoir si le vote est venu de la part des alliés ou de l'opposition. En ce cas, on peut utiliser le paramètre TmaxMP qui permet de voir s'il y a de voix plus nombreuses que le taux maximum possible de la majorité parlementaire. Cette stratégie d'analyse est souvent nuancée en fonction des configurations politiques de chaque législature.

¹ Une loi qui n'a pas de mise politique significative est plus aisément soutenue, peu importe l'appartenance au camp du pouvoir ou à celui de l'opposition. Une analyse agrégée des données peut mener à des conclusions inexacts en ce qui concerne le positionnement des partis.

Les sources utilisées pour réaliser la recherche sont les données officielles offertes par le *Moniteur Officiel*, par les Collections législatives et par le site du Parlement. Ils comprennent les sténogrammes des débats parlementaires, les textes des motions et de la législation¹ adoptée, des informations sur l'appartenance politique des parlementaires ainsi que les mutations enregistrées au niveau de leur identité politique.

La relevance de l'étude du sujet repose sur plusieurs arguments. Premièrement, la rareté des études sur l'activité parlementaire des partis politiques (roumains et de l'entier espace postcommuniste) et de celles sur les partis d'opposition (soient-ils occidentaux ou postcommunistes, dans les démocraties consolidées ou dans les pays en cours de démocratisation). Deuxièmement, l'étude fournit un tableau dynamique du positionnement des partis politiques roumains dans les camps du «pouvoir» et de «l'opposition», beaucoup plus exacte que celui qui peut être obtenu en étudiant leurs déclarations politiques et la définition de la majorité et de la minorité suite aux élections. Ce type d'analyse permet d'observer la manière dont les engagements de soutien politique sont traduits dans des prises effectives de position au niveau législatif. La recherche offre aussi la possibilité de suivre l'évolution des partis politiques et du système politique roumain pour identifier les diverses étapes de leur processus de maturation, inscrite dans une analyse comparative qui tient compte des particularités des systèmes politiques postcommunistes.

CADRE THÉORIQUE

Les quatre dimensions théoriques qui orientent la recherche sont les études sur l'activité parlementaire des partis politiques, celles qui visent l'opposition parlementaire, les théories concernant la création des coalitions entre les partis et les recherches dédiées aux partis politiques et aux institutions postcommunistes (en essayant de couvrir les trois premiers thèmes). Dans un premier temps, le cadre théorique contient une série d'études consacrées aux systèmes démocratiques consolidés, pour mettre en évidence les possibles approches et les principaux constats concernant l'activité parlementaire des partis politiques, concernant l'opposition et les relations entre celle-ci et le pouvoir. L'objectif est de fournir au cadre d'analyse des éléments qui, bien qu'ils caractérisent les démocraties occidentales, deviennent les instruments avec lesquels on opère de plus en plus fréquemment dans l'étude des pays postcommunistes. Dans un deuxième temps, les recherches faites dans l'espace postcommuniste, y compris en Roumanie, sur les thèmes mentionnés, orientent et complètent le cadre d'analyse – là où les théories consacrées n'ont pas une valeur explicative suffisante. Étant donnée la période aussi longue couverte par cette recherche, dès les premières années de transition, l'utilité des informations contenues dans ces études a tant une valeur instrumentale que le rôle de décrire le contexte politique et institutionnel spécial dans lequel se situe l'objet étudié. Les recherches sur le cas roumain sont utiles en tant que

¹ Il faut souligner deux aspects très importants. Il n'existe pas de liste des lois organiques adoptées après 1991 jusqu'en 2004. Elle a été rédigée spécialement pour cette étude, suite à une recherche séparée. En plus, il faut mentionner les manques assez importants dans les collections du *Monitorul Oficial*, en ce qui concerne le vote des lois (surtout pour la période 1990-1992).

modèles d'application, au niveau de notre système politique, pour les théories consacrées, et en tant que sources d'information sur ce sujet.

Le cas des démocraties consolidées

L'opposition. Les partis d'opposition

Une œuvre de référence pour l'étude de l'opposition est celle de Ghiță Ionescu et Isabel de Madariaga¹, qui analysent le développement, le rôle et les perspectives d'une institution considérée vitale pour le fonctionnement du système parlementaire. Les deux chercheurs manifestent une forte inquiétude pour la diminution du rôle de l'opposition dans les démocraties libérales. Parmi les problèmes le plus fréquemment débattus sont: la perte de la suprématie du Parlement comme scène pour le déroulement du débat politique à cause du développement des médias, un renforcement considérable du pouvoir de l'exécutif accompagné d'une préférence de l'opposition pour le consensus au détriment de la compétition. La spécialisation, même la technicisation, de problèmes débattus dans le Parlement mène à l'abandon des positions idéologiques en faveur celles pragmatiques – ce qui peut mener à des problèmes identitaires et à considérer que les programmes des partis sont interchangeables. Le problème le plus grave est que le vote est devenu une simple formalité, parce que les mécanismes préliminaires compliqués de prise de décision, deviennent les vrais instruments utilisés au niveau parlementaire à la place des débats en séance plénière.

Robert A. Dahl² a dédié lui aussi beaucoup d'attention à l'idée d'opposition et il propose six éléments qui doivent être pris en considération par une recherche sur l'opposition parlementaire: la cohésion organisationnelle de l'opposition, la compétitivité de l'opposition, le lieu de rencontre entre l'opposition et les représentants du pouvoir, le caractère distinctif/défini de son identité et de son offre, ses buts et ses stratégies. Il existe une proposition similaire faite par Kaare Strom³ qui, dans son livre dédié aux gouvernements minoritaires, considère qu'il est possible de construire un index pour mesurer le potentiel de l'opposition d'exercer une influence sur le gouvernement. Strom propose cinq indicateurs: le nombre de commissions parlementaires (une bonne spécialisation étant une condition pour l'accès à la prise de décision), une aire clairement fixée pour la spécialisation de chaque commission, le degré de correspondance entre ces aires thématiques et les départements ministériels, les restrictions sur le nombre de tâches accomplies par un parlementaire dans les commissions, le caractère proportionnel de la distribution des hautes fonctions dans les commissions.

Klaus von Beyme⁴ analyse l'opposition visant le contenu des sujets abordés par celle-ci dans son travail parlementaire. À son avis, la tendance de maintenir le

¹ Ghiță IONESCU, Isabel de MADARIAGA, *Opoziția*, trad. roum. Valeriu Mihăilă, Humanitas, București, 1992.

² Klaus von BEYME, «Parliamentary Oppositions in Europe», in Eva KOLINSKI (ed.), *Opposition in Western Europe*, Policy Studies Institute London & Sidney, 1987, p. 33.

³ Kaare STROM, *Minority Government and Majority Rule*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 71.

⁴ Klaus von BEYME, «Parliamentary Oppositions...cit », pp. 30-48.

débat et l'analyse à un niveau très général est nuisible pour sa fonction de contrôle et, en effet, la tendance d'opposer des projets holistiques aux programmes gouvernementaux s'est beaucoup réduite récemment, en faveur des propositions plus concrètes et ciblées. En même temps, l'opposition doit faire preuve d'un désir réel de coopération, en évitant de critiquer constamment le pouvoir, pour ne pas risquer d'être accusée de l'empêcher le gouvernement à faire son travail. Cela est le plus visible en ce qui concerne le processus législatif, où l'opposition coopérante est déjà un phénomène largement répandu. Cependant, Von Beyme observe que le comportement coopérant est aussi favorisé par le fait que le groupe parlementaire est souvent plus modéré que le parti qui se trouve à l'extérieur. En ce qui concerne la force et l'assiduité de l'opposition, Von Beyme souligne que le zèle de l'opposition est fortement marqué par son habileté d'influencer la législation et par les opportunités de le faire.

L'un des facteurs qui déterminent les opportunités de l'opposition de s'impliquer dans le processus législatif et d'avoir un impacte réel est le type système de partis. À partir du schéma proposé par Giovanni Sartori, Peter Pulzer¹ offre une description de diverses formes de l'opposition: bien définie, en cas de système bipartite, offrant peu d'alternatives par rapport à la coalition gouvernementale en cas de pluralisme modéré non-polarisé, constituant un pôle assez bien défini avec une offre solide en matière de politiques publiques en cas de pluralisme modéré polarisé, etc. Il a observé aussi, le long du temps, un déclin de l'extrême polarisation du milieu politique de l'opposition parlementaire. À son tour, Gordon Smith² insiste sur la situation de multipartisme, où aucun parti n'a la «responsabilité» de faire opposition au gouvernement, la chute du gouvernement ne représente pas une occasion sûre que tous les partis en opposition arriveront au pouvoir, il se peut que les intérêts d'un parti soient mieux réalisés en opposition qu'en participant au gouvernement, il existe opposition même à l'intérieur de la coalition gouvernementale si un parti décide de bloquer les mesures envisagées. L'opposition se définit ainsi par la somme des (op)positions assumées par chaque parti parlementaire le long du temps.

Maurice Duverger³ a contribué lui aussi à la recherche sur l'opposition. Il souligne que le système bipartite tend à faire de l'opposition une vraie institution, en tant que pour le multipartisme sa définition est plus difficile car ses limites vis-à-vis du gouvernement sont très peu claires. La pratique fréquente de soutenir le gouvernement pour faire passer certaines mesures législatives tend à effacer toute distinction entre le pouvoir et l'opposition. Pourtant, si dans le cas bipartite l'opposition reste modérée, l'alternance au pouvoir faisant qu'elle évite «une démagogie qui puisse tourner contre elle, le multipartisme favorise une opposition violente mais, confuse et inefficace». En plus, l'opposition est souvent composée des éléments hétérogènes car «il est plus facile de s'entendre contre une politique que pour une politique, il est même possible de se rejoindre en opposition sans nulle entente véritable, comme il arrive en cas de „conjonction des extrêmes“». Pour ce qui est de l'opposition faite à l'intérieur de la coalition au pouvoir, Duver-

¹ Peter PULZER, «Is There Life After Dahl?», in Eva KOLINSKI (ed.), *Opposition in Western Europe*, cit., pp. 11-29.

² Gordon SMITH, «Party and Protest: the Two Forces of Opposition in Western Europe», in *Ibidem.*, pp. 49-71.

³ Maurice DUVERGER, «Les partis et la fonction d'opposition», in IDEM, *Les partis politiques*, Armand Colin, Paris, 1976, pp. 538-549.

ger observe que, au niveau déclaratif, «toute la technique [...] consiste à distinguer les nécessités pratiques immédiates des reformes de structure à long terme, incluses dans la doctrine du parti: on se justifie de participer au gouvernement, en invoquant les premières, on le critique au nom des secondes».

Le Parlement. L'activité parlementaire des partis

Dans le cas des Parlements, les études sont pareillement assez rares, bien qu'elles bénéficient d'un avantage quantitatif et qualitatif. Dans une étude assez récente, Cees Flinterman¹ avait écrit que la capacité du Parlement de constituer une véritable contrepartie à l'exécutif repose sur trois types de facteurs: constitutionnels, politiques et institutionnels. À part le type de régime et les traits du système de partis, les caractéristiques internes de l'institution parlementaire sont la variable-clé qui détermine ce qu'il appelle sa «viscosité». Celles-ci sont: la spécialisation des divers organismes parlementaires (un aire de compétence bien délimitée), l'importance des commissions comme facteurs de décision avant le débat en séance plénière, la capacité de contrôler l'agenda et les ressources disponibles (matérielles, humaines, informationnelles). Plus généralement, ces variables déterminent la capacité des parlements de remplir les fonctions qui leur sont attribuées dans les régimes où ils fonctionnent. L'analyse de cet aspect est la source de nombreuses classifications des parlements, telles que celles proposées par Michael Mezey² (actif, vulnérable, réactif, marginal, minimal) ou Philip Norton³ (policy-making, policy-influencing, little or no policy effect). Généralement, le critère principal de différenciation est la capacité de participer de manière active au processus législatif, c'est-à-dire de faire passer ses propositions législatives et de s'opposer aux décisions de l'exécutif.

La série d'analyses sur le parlement et, similairement, sur les partis, vus comme un tout, est complétée par des recherches sur les groupes parlementaires – qui représentent des sub-unités de ces deux acteurs politiques. Knut Heidar et Ruud Koole⁴ proposent une telle étude, très utile pour cette recherche. Les auteurs proposent plusieurs dimensions pour orienter l'étude des groupes parlementaires. Au niveau du groupe lui-même, ce sont le type d'organisation et sa cohérence politique, mesurés par le niveau de pression exercée par les structures externes et par le degré de discipline du groupe. Ils traitent aussi le thème de la discipline parlementaire, qui n'est pas liée seulement à l'efficacité de l'activité parlementaire, mais représente un élément-clé dans la création et dans le fonctionnement des coalitions. La conclusion des recherches est que plus les prérogatives du groupe sont larges, plus son pouvoir d'imposer la discipline parmi ses membres est grand. Outre cela, Heidar et Koole ont observé que plus le nombre des possibles alliances parlementaires est grand, plus le nombre des choix pour les styles d'opposition est grand.

¹ Cees FLINTERMAN, Aalt Willem HERINGA, Lisa WADDINGTON, *The Evolving Roles of Parliaments in Europe*, Maklu Uitgevers Antwerpen, 1994, pp. 15-32.

² Michael MEZEY, *Comparative Legislatures*, Durham NC, Duke University Press, 1979, in Cees FLINTERMAN, Aalt Willem HERINGA, Lisa WADDINGTON, *The Evolving Roles... cit.*, pp. 15-32.

³ Philip NORTON (ed.), *Parliaments and Governments in Western Europe*, London, Frank Cass, 1998.

⁴ Knut HEIDAR, Ruud KOOLE (eds.), *Parliamentary... cit.*, pp. 4-22.

En conséquence, la tension interne au niveau du parti s'agrandit également, parce qu'il y a des factions qui soutiennent chacune un type de stratégie politique.

Les partis politiques et le processus de gouvernement

Afin de comprendre l'activité parlementaire des partis, en général, et de l'opposition, en particulier, il est nécessaire de faire attention aux théories qui expliquent le comportement et les relations des partis politiques impliqués dans le processus de gouvernement. Le livre de Maurizio Cotta et Jean Blondel¹, consacré à l'étude de la relation entre les gouvernements et les partis qui les soutiennent, opère une série de distinctions entre ces partis qui offrent leur appui au gouvernement – qui représente l'un des principaux instruments d'analyse faite de cette recherche. Une distinction nette entre les partis soutenant le gouvernement et ceux qui ne le soutiennent pas est rarement possible; seulement à condition que le nombre de partis qui l'appuient soit réduit, les partis soient disciplinés (condition essentielle) et que le gouvernement ait le support de la majorité parlementaire – situation qui ne décrit que le modèle classique britannique. Pour éviter tout malentendu, ils proposent de construire trois catégories de partis: partis qui appartiennent à l'exécutif, partis qui soutiennent l'exécutif sans y appartenir, partis qui ni appartiennent à l'exécutif, ni le soutiennent. Ensuite, Cotta et Blondel considèrent qu'il y a deux types de facteurs qui déterminent la relation entre le gouvernement et les partis qui lui offrent appui. D'un côté, ce sont les caractéristiques du système politique relatifs aux mécanismes décisionnels: la configuration du système institutionnel et partisan, le rôle joué par les acteurs individuels et les traits de chaque parti soutenant le gouvernement. D'un autre côté, c'est la nature (contenu, contexte) des décisions qui doivent être prises.

La structure gouvernementale et le processus décisionnel sont affectés par les traits du système de partis. L'influence la plus directe se matérialise au niveau de la composition de la majorité et de la minorité parlementaire. Par exemple, les gouvernements de coalition sont les plus soumis au contrôle des partis, à tous les niveaux qui caractérisent cette relation: postes, politiques, patronage (faveurs). Mais, Cotta et Blondel attirent l'attention sur le fait qu'à leur tour, ces gouvernements ont la possibilité d'utiliser les accords soutenant la coalition pour discipliner les partis qui les appuient. Pareillement, l'une des conclusions de leur recherche est que plus le nombre de partis qui soutiennent le gouvernement est grand, moins probable est-il que le soutien soit ferme.

Les recherches incluses dans le livre coordonné par Robert Elgie² viennent à compléter cette image, en introduisant le concept de gouvernement divisé. Le livre analyse les systèmes partisans et institutionnels des divers pays. À la fin, toutes les analyses s'orientent vers l'un des plus difficiles problèmes à résoudre dans le cas des gouvernements divisés, à savoir la gestion des affaires politiques et même de celles purement administratives. Les mesures qui assurent la résistance d'une formule gouvernementale en cas de gouvernement divisé sont: soit l'engagement

¹ Maurizio COTTA, Jean BLONDEL, (eds.), *Party and Government: An Inquiry into the Relationship between Governments and Supporting Parties in Liberal Democracies*, Macmillan Press Ltd., Hampshire & London, 1996.

² Robert ELGIE (ed.), *Divided Government in Comparative Perspective*, Dublin City University, Dublin, 2001.

formel du soutien pour un gouvernement minoritaire dont les termes sont très bien définis auparavant, soit la structuration continue d'un soutien législatif centré sur des politiques spécifiques, soit des accords pour chaque question débattue au Parlement.

Une autre étude de Kaare Strom¹ porte sur le thème du gouvernement divisé – dans son cas, sur le sous-type appelé gouvernement minoritaire. Les gouvernements minoritaires sont, à son avis, le résultat du choix rationnel fait par les leaders politiques, concernés plutôt par la promotion/implémentation de certaines politiques que par l'obtention des postes², et par des avantages lointains que par des privilèges immédiats. Strom ajoute que si les partis valorisent davantage l'influence sur les politiques et le succès électoral, il se peut que la participation au gouvernement ne soit toujours la meilleure option des partis, parce que les avantages nets de gouverner peuvent être négatifs. La thèse de son livre est que l'étude des coalitions opère souvent avec deux suppositions fausses: «les coalitions législatives qui assurent la viabilité³ et l'efficacité⁴ sont identiques» et «cette majorité se superpose à la formule gouvernementale».

Toujours dans la tradition du choix rationnel, Michael Laver et Norman Schofield⁵ se concentrent sur l'un des concepts les plus fréquemment touchés par l'étude des partis politiques: le parti comme acteur unitaire. Les auteurs insistent sur le fait que son image doit être nuancée et elle peut être même contredite par de nombreuses observations empiriques. Les tensions à l'intérieur d'un parti politique peuvent avoir un impact significatif sur le processus de négociation pour la formation des coalitions et sur leur maintien. Même si les partis agissent comme des acteurs unitaires dans des moments clé du processus politique (par exemple, lors des votes de confiance) les tensions intra-partisanes affectent l'activité des partis pendant la vie politique régulière.

L'activité parlementaire des partis requiert une distinction claire entre le parti-au-Parlement et le reste du parti. Ainsi, Laver et Schofield insistent sur le fait que le niveau de discipline au vote dans le Parlement est un aspect important en ce qui concerne la définition de l'image du parti comme acteur unitaire, en vue de la création des coalitions. Tout de même, il faut retenir que des partis qui présentent un haut degré de fragmentation interne peuvent agir comme des acteurs unitaires sur la scène parlementaire. En ce qui concerne la coopération entre les partis au niveau parlementaire, ils concluent qu'elle est déterminée par le caractère minoritaire ou non de l'exécutif et par les suppositions concernant les intérêts du parti (postes versus politiques). La thèse sur cet aspect est que, de manière presque invariable les partis qui forment la coalition exécutive vont la soutenir aussi au Parlement, mais il n'est pas du tout sûr que ceux qui n'y font pas partie vont s'y opposer au niveau législatif. De plus, il n'est pas du tout nécessaire/évident que l'exécutif sera soutenu par les mêmes partis parlementaires d'un vote à l'autre⁶. En

¹ Kaare STROM., *Minority Government...* cit.

² Autrement, ils auraient dû accepter le soutien d'une majorité, indépendamment des options idéologiques des membres de la coalition résultée, pour s'assurer un soutien parlementaire stable.

³ Capacité de résister aux votes de confiance.

⁴ Capacité de faire passer la législation.

⁵ Michael J. LAVER, Norman SCHOFIELD, *Multiparty Government. The Politics of Coalition in Europe*, Oxford University Press, New York, 1992.

⁶ *Ibidem*, p. 67.

plus, le gouvernement en place peut offrir de meilleures opportunités pour l'implémentation des politiques préférées par les partis qui n'y participent pas, que tout autre configuration qui pourrait être, théoriquement, construite.

En ce qui concerne l'opposition, l'opinion de Laver et de Schofield, présente aussi dans le livre écrit par Laver et Budge¹, est qu'il faut tenir compte des possibles différences en ce qui concerne les options de politique publique qui puissent maintenir divisée l'opposition et qui puissent assurer la viabilité d'un gouvernement minoritaire. De plus, la situation peut être alimentée par le gouvernement lui-même en soutenant des mesures placées idéologiquement de telle manière que l'opposition ne puisse arriver à un accord sur une alternative.

L'espace postcommuniste et le cas roumain

Les partis politiques postcommunistes

Dans une étude récente, dédiée aux évolutions enregistrées par les systèmes politiques ex-communistes, Stephen White² apprécie que la capacité des partis de participer au gouvernement démocratique ait connu une amélioration continue au cours de toute la période postcommuniste. Pourtant, elle est encore assez réduite par rapport aux partis des démocraties consolidées, considère P.G. Lewis³. Les problèmes auxquels ces partis se confrontent peuvent être expliqués et peuvent être mieux compris à partir de leurs faiblesses originaires.

Le niveau de «démocratisation» et d'institutionnalisation des partis politiques dans la période de l'entre-deux-guerres, la durée et la force du régime communiste sont de facteurs qui affectent la possibilité que le système partisan soit ou non caractérisé par une compétition programmatique entre les acteurs – qui est la plus adéquate pour renforcer la consolidation et la stabilité des nouveaux régimes démocratiques⁴. L'analyse que H. Kitschelt a fait sur les partis postcommunistes révèle une capacité assez faible de proposer des programmes politiques cohérents et d'orienter leurs actions en fonction des différences doctrinaires. En effet, les plus «performants» et nombreux sont les partis à base clientélaire et charismatique. Petr Kopecky⁵ et Aleks Szczerbiak⁶ observent qu'il a été très difficile d'encadrer les partis postcommunistes dans les typologies classiques, ce qui a déterminé la majorité des auteurs à les considérer des partis «attrape-tout». Même après quinze ans, certains dérapages en situations de crise mettent en question

¹ Michael J. LAVER, Ian BUDGE, *Party Policy And Government Coalitions*, Macmillan Press, Ltd., London, 1992.

² Stephen WHITE, Judy BATT, Paul G. LEWIS (eds.), *Developments in Central and East European Politics 3*, Macmillan, Basingstoke, 2003, pp. 153-173.

³ Paul G. LEWIS (ed.), *Party Development And Democratic Change In Post-Communist Europe. The First Decade*, Frank Cass, London, 2001, pp. 8, 199 et Jean Michel DE WAELE, *L'émergence des partis politiques en Europe Centrale*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1999, p. 332.

⁴ Herbert KITSCHELT, «Formation Of Party Cleavages In Post-Communist Democracies. Theoretical Propositions», *Party Politics*, vol. I, no. 4, 1995, pp. 447-472.

⁵ Petr KOPECKY, «Party Structure And Organizational Development In Post-Communist Poland», *Journal of Communist Studies and Transition Politics*, vol. 17, no. 2, June 2001, pp. 94-130.

⁶ Aleks SZCZERBIAK, «Developing Party Organizations In East Central Europe. What Type Of Party Is Likely To Emerge?», *Party Politics*, vol. I, no. 4, 1995, pp. 515-534.

leur consolidation et leur fonctionnalité. Sorina Soare illustre très bien le paysage partisan postcommuniste originaire, en écrivant «à l'Est, le nombre des partis est très fluctuant, les identités des partis très peu construites, les rapports partisans assez passionnels»¹. Tout de même, quinze ans après, elle estime qu'il existe une maturation accélérée des systèmes partisans de la région, surtout grâce aux efforts d'intégration européenne.

L'activité politique et gouvernementale des partis est affectée par les aspects décrits et par leur manque d'expérience. P.G. Lewis observe qu'il y a eu assez peu de partis parmi les milliers apparus après 1989, qui se sont transformés en acteurs politiques significatifs et qui ont représenté des candidats véritables pour détenir le contrôle politique de l'État². Même ceux qui ont réussi à s'imposer comme partis pertinents³ pour la compétition et pour l'exercice du pouvoir ont fait preuve de plusieurs déficits. Il leur manquait (et, à certains, il leur manque encore) la compétence et l'efficacité dans la solution et dans la gestion des questions auxquelles le gouvernement est confronté et l'habileté de respecter les principes démocratiques au niveau institutionnel.

L'activité parlementaire des partis.

L'opposition parlementaire

En étudiant le processus d'émergence des partis pendant la période postcommuniste, Jean Michel De Waele⁴ avait identifié quatre étapes qui le caractérisent: l'établissement d'un front anticommuniste, l'éclatement de l'organisation parapluie, la parlementarisation et la consolidation. La troisième étape se réfère à la définition des groupes parlementaires, différenciés à travers la formulation des programmes et l'adoption des formules identitaires plus «lisibles et cohérentes». Ces mutations sont déterminées par la confrontation des nouveaux acteurs politiques avec des problèmes politiques concrets et par leur interaction au cours du processus de gouvernement. J.M. De Waele observe aussi que les groupements présents dans le Parlement pendant cette phase se transforment dans les partis pertinents du système politique. À son avis, la présence et l'activité des partis dans le Parlement influencent de manière significative (et positive) leur situation organisationnelle ou financière et la cristallisation de leur identité.

Pour David Olson⁵ la consolidation-même des systèmes partisans postcommunistes est liée à l'expérience parlementaire des partis. Tant la formation des partis que la définition des relations entre eux sont liées à leur participation à plusieurs législatures. Les partis ont ainsi la possibilité d'expérimenter divers types d'alliances, à travers les calculs stratégiques du jeu des «fissions et des fusions». Ils s'habituent aussi au processus de prise de décision en ce qui concerne les politiques. Klaus von

¹ Sorina SOARE, «La construction du système partisan roumain entre sorties et entrées imprévues», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. IV, no. 1, 2004, p. 78.

² Paul G. LEWIS (ed), *Party Development ...cit.*, p. 2.

³ Concept utilisé avec le sens que Giovanni Sartori attribue à ce terme: Giovanni SARTORI, «A Typology of Party Systems», in Peter MAIR (ed.), *The West European Party System*, Oxford University Press, 1990.

⁴ Jean Michel DE WAELE, *L'émergence ...cit.*, pp. 314-317.

⁵ David M. OLSON, «Party Formation and Consolidation in the New Democracies of Central Europe», *Political Studies*, vol. XLVI, 1998, pp. 432-464.

Beyme¹ soutient que le processus de formation des partis a été achevé de manière presque exclusive au niveau parlementaire, ainsi que «le moins défini le rôle du Parlement, le plus diffuse la structure de partis reste».

Attila Agh² avait proposé, à son tour, deux thèses dans les premières années de la transition politique. La première visait la thèse de la «centralité du Parlement» sur la scène politique de chaque pays et dans le processus de démocratisation, que les pays postcommunistes traversent. La seconde visait la surparlementarisation³ des nouveaux systèmes politiques. Mais, dans une étude plus récente⁴, il souligne que la «centralité du Parlement» s'est réduite de plus en plus à cause de la consolidation continue du système politique, en faisant lieu à un plus d'équilibre dans les relations entre le pouvoir législatif et exécutif. En 2003, J.M. De Waele, S. Soare et P. Gueorguieva⁵ prennent comme point de repère le travail de A. Agh et ils ont eu la possibilité d'évaluer, à long terme, ses thèses. Or, à long terme, le phénomène de surparlementarisation peut surprendre, parce que les Parlements est-européens perdent la visibilité et le poids, étant souvent caractérisés comme des institutions fragiles et incapables de résoudre les conflits politiques. Acteurs principaux de la construction démocratique, les Parlements deviennent les boucs-émissaires des nouveaux régimes politiques. «L'asservissement»⁶ est considéré le trait définitoire du Parlement roumain. Il est aussi la preuve claire de la fragmentation partisane, de la polarisation du champ politique roumain. La fragilité du système partisan se reflète aussi dans la subordination du Parlement à l'exécutif, qui évite souvent le circuit parlementaire.

David Olson et Philip Norton⁷ ont coordonné eux aussi une étude sur les Parlements postcommunistes et on y trouve des références à l'opposition. La pratique du pluralisme et la relation entre la minorité et la majorité sont considérées un examen crucial pour la qualité de la démocratie et pour la maturité des institutions et des acteurs politiques. En même temps, il a été observé que tant le compromis que la défaite nécessitent du temps pour être acceptés par les acteurs politiques, dans une période de démocratisation. À part ce besoin d'apprendre à respecter les pratiques démocratiques, un autre phénomène se distingue: dans la course agressive pour faire passer la législation nécessaire aux réformes liées à la transition, l'opposition a été souvent ignorée.

Ces questions sont liées aussi à la discipline parlementaire, qui est à son tour liée à l'étude des groupes parlementaires. L'une des recherches sur ce sujet se

¹ Klaus von BEYME, *Transition to Democracy in Eastern Europe*, Macmillan Press Ltd., New York, 1996, pp.122-147.

² Attila AGH, «The Parliamentarisation of the East Central European Parties», in Susan BOWLER, David M. FARELL, Richard S. KATZ, *Party Discipline And Parliamentary Government*, Ohio State University Press, 1999, p. 180.

³ Attila AGH, «From Nomenclatura to Clientura: The Emergence of New Political Elites In East Central Europe», *Budapest Papers On Democratic Transition*, no. 68, 1993, p. 13, *apud* Jean Michel DE WAELE, *L'émergence ...cit.*, p. 434.

⁴ Attila AGH, Gabriella ILONSKI (eds.), *Parliaments and Organized Interests: The Second Steps*, Hungarian Center for Democracy Studies, Budapest, 1996, pp. 451-465.

⁵ Jean Michel DE WAELE, Sorina SOARE, Petia GUEORGUEVA, «Parlamentele din Europa Centrală și Orientală: Bulgaria, Polonia, România», *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. III, no. 1, 2003, pp. 141-161.

⁶ *Ibidem*, p. 158.

⁷ David M. OLSON, Philip NORTON, *The New Parliaments of Central and Eastern Europe*, Frank Cass, London, 1996.

trouve dans le livre coordonné par Knut Heidar et Ruud Koole¹. Les groupes parlementaires ont représenté et représentent des acteurs centraux dans la démocratisation des pays de l'Europe Centrale et Orientale. Leur pouvoir a été/est parfois plus grand que celui de l'organisation externe du parti. L'étude sur la République tchèque révèle le fait que la cohésion du groupe parlementaire dépend du degré de développement des mécanismes subtils de gestion des conflits au niveau intra-partisan. En plus, dans un environnement où les parlementaires ne s'identifient avec leur parti, le renforcement de la discipline ne fait que mener à la rupture du parti. En ce qui concerne la cohésion au vote, elle n'est considérée qu'un indicateur assez faible de la manière dont les parlementaires agissent ensemble – vu que ce n'est que l'étape finale d'un processus long et complexe de la prise de décision au niveau parlementaire. La cohésion au niveau du vote est plus grande au niveau des groupes parlementaires des partis au pouvoir – l'opposition a souvent été trop désorganisée et divisée pour définir des stratégies cohérentes et pour pouvoir exploiter les crises politiques/gouvernementales. En plus, les alliances entre les groupes parlementaires du pouvoir et de l'opposition existent, bien qu'elles soient rares. Une observation intéressante est qu'il arrive fréquemment que des partis d'opposition votent de manière régulière avec les coalitions au pouvoir, en corrigeant ainsi le manque de discipline des représentants du pouvoir. En Slovaquie, des mesures législatives importantes ont été même adoptées par les parlementaires des partis au pouvoir avec l'aide de l'opposition, malgré la position contraire exprimée par les membres de l'exécutif..

L'évolution des partis roumains au niveau de leur activité parlementaire ressemble à la situation décrite par les recherches mentionnées ci-dessous: une étape initiale caractérisée par une forte fragmentation et par une haute fréquence des migrations entre divers groupes – situation dépassée peu à peu après que les partis aient commencé à apprendre les principes et les contraintes du contexte politique et institutionnel démocratique. George Voicu² remarque le déséquilibre initial persistant entre le FSN et l'opposition qui, même unie – ce qui aurait représenté une utopie en ce moment –, ne pouvait pas contrebalancer le pouvoir. Cependant, il remarque une détente dans les relations entre le pouvoir et l'opposition après 1995, expliquée par les effets de l'expérience parlementaire démocratique accumulée qui détermine les deux parties de trouver un *modus vivendi* (ils semblent comprendre qu'autrement la démocratie même est en péril)³. Les élections de 1996, gagnées par la CDR, représentent le moment de l'alternance au pouvoir considérée, tant par les chercheurs que par les partis impliqués, comme la preuve (plus ou moins incontestable⁴) de la consolidation de la démocratie roumaine. G. Voicu, souligne le fait que le rôle de parti d'opposition que le PDSR devait jouer était très important pour la démocratie roumaine, car autrement l'alternative politique aurait été fondée sur des partis extrémistes. (On voit que cette situation est similaire avec celle créée par les élections de l'année 2000 où le PD et le PNL doivent assumer le même rôle.)

Dan Pavel réalise, à son tour, des études dédiées à l'opposition roumaine – l'une porte sur la période 1992-1996, incluse dans un livre consacré à l'histoire de la

¹ Knut HEIDAR, Ruud KOOLE (eds.), *Parliamentary ...cit.*

² George VOICU, *Pluripartidismul. O teorie a democrației*, All, București, 1996, pp. 212-232.

³ *Ibidem*, p. 228.

⁴ Daniel BARBU, *Șapte teme de politică românească*, Antet, București, 1997, pp. 129-161.

Convention Démocratique¹, l'autre porte sur la législature suivante, situation où l'opposition est représentée par l'ancien parti au pouvoir, le PDSR². Dans le premier ouvrage, les auteurs font une analyse détaillée de l'activité parlementaire de l'opposition. L'an 1992 est considéré l'an qui a marqué le commencement de l'institutionnalisation de l'opposition parlementaire en Roumanie, une première brèche dans le système hégémonique du pouvoir ex-communiste. D. Pavel considère que l'un des aspects les plus importants de l'activité parlementaire de la CDR, comme représentante de l'opposition, est lié aux débats et aux interventions politiques. Dans le second ouvrage, Pavel affirme qu'après les élections de 1996 le système politique est devenu une «polyarchie avec des larges possibilités offertes à l'opposition». Ce changement contraste, à son avis, avec l'histoire de l'opposition postcommuniste roumaine, qui a connu plusieurs événements dramatiques. Avant 1996, l'opposition était non seulement ignorée dans le Parlement, mais le pouvoir (détenu par des ex-communistes) avait répondu de manière violente aux protestes organisés par celle-ci. Comme l'une des conclusions de son analyse, il souligne la maturation des représentants des partis politiques, de plus en plus visible au niveau de l'activité parlementaire – ses arguments reposant sur l'attitude constructive de l'opposition et sur la collaboration entre les partis du pouvoir et de l'opposition autour des principales problèmes du gouvernement.

Al. Lăzărescu³ analyse, lui aussi, la composition de l'opposition parlementaire, après les élections de l'année 2000. Il identifie deux types d'opposition auxquels le gouvernement est confronté: l'opposition dite «non-démocratique» (PGR) et celle dite «démocratique» (PD, PNL). Cette situation lui est, en réalité, très favorable: il a de bonnes chances d'avoir constamment le soutien de l'une des parties en fonction du sujet débattu.

ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse séparée de chaque législature

La législature 1990-1992

La formule gouvernementale a été majoritaire et monocolore entre mai 1990 et octobre 1991 (le gouvernement FSN de Petre Roman). À partir d'octobre 1991 jusqu'en octobre 1992 elle a été toujours majoritaire, mais hétérogène politiquement (le gouvernement FSN-PNL de Theodor Stolojan). Au niveau parlementaire, la situation du FSN a été extrêmement confortable grâce aux 66%, respectivement 77%, détenus à la Chambre des députés et au Sénat. La situation devient plus compliquée pour le gouvernement Stolojan, à cause des tensions apparues à l'intérieur du FSN entre le groupement de l'ancien Premier ministre et chef du FSN, Petre Roman, et celui du Président Ion Iliescu. Il est estimé qu'en mars 1992 la constitution

¹ Dan PAVEL, Iulia HUIU, «Nu putem reuși decât împreună». *O istorie analitică a Convenției Democratice, 1989-2000*, Polirom, Iasi, 2003, pp. 160-226.

² Dan PAVEL, «PDSR în opoziție. Studiu asupra funcționării puterii în societatea postcomunistă», *Sfera Politicii*, no. 81-82, 2000.

³ Alexandru LĂZĂRESCU, «Peisaj după bătălie», *Sfera Politicii*, no. 87-88, 2001, pp. 12-19.

du FDSN est soutenue par environ 125 (24%) membres du Parlement, des ex-membres du FSN¹. Dans ce contexte le soutien assuré au gouvernement Stolojan paraît assez faible, en dépit de l'aide du PNL et du PDAR.

La *majorité parlementaire* a eu la dimension et la composition la plus confortable de toute la période postcommuniste, grâce au poids du parti de gouvernement. En effet, il n'était pas nécessaire de «construire» une majorité parlementaire pour soutenir le gouvernement. De toute manière, de nombreuses formations politiques de taille réduite ont rejoint le camp du pouvoir – l'une des premières preuves étant la structuration des groupes parlementaires. D'un autre côté, la constitution de la Convention Nationale pour l'Instauration de la Démocratie (la future CDR), confirme les délimitations initiales entre le pouvoir et l'opposition.

En ce qui concerne les quatre *unités d'analyse*, il faut préciser que le gouvernement n'a jamais demandé un *vote de confiance* de la part du Parlement pour un certain paquet de mesures – cette catégorie n'est pas disponible pour l'analyse. En plus, il n'est pas possible de respecter intégralement le critère pour la sélection des *lois* (c'est à dire leur caractère organique) pendant l'entière période, parce qu'avant l'adoption de la Constitution de décembre 1991, il n'existait pas une différenciation de ce type entre les lois adoptées par le Parlement. Mais, si on interprète le contenu des lois adoptées en 1990 et 1991 à travers les critères qui définiront des lois organiques, il est possible d'identifier certaines lois dont l'importance ou le domaine d'application les rend comparables à celles organiques.

Dans la période 1990-1992 il y a eu deux cas de vote pour *l'investissement du gouvernement* et un cas de *remaniement gouvernemental*. L'investissement du gouvernement Roman a été clairement soutenu par l'opposition; le PNL et l'UDMR, ont déclaré explicitement leur soutien. Au contraire, le représentant du Parti Socialiste Démocrate Roumain, appartenant au camp du pouvoir, a exprimé des doutes concernant l'intégrité des membres du gouvernement. Pendant le débat du programme de gouvernement, la position des partis contredit partiellement leur vote pour la composition du gouvernement: le PNL et l'UDMR, le PDAR, le PUNR et même des membres du FSN le critiquent. Dans le cas du *remaniement gouvernemental*, du mois d'avril 1991, le PDAR vote de nouveau contre, ainsi que le PLS qui déclare que l'idée d'inclure des membres des partis d'opposition² dans le gouvernement met en danger la force de l'opposition. La situation est plus compliquée dans le cas de l'investissement du gouvernement Stolojan à cause des tensions à l'intérieur du FSN entre les groupements Roman et Iliescu et l'entrée du PNL dans le gouvernement, ex-parti de l'opposition. Il existe de nouveau des voix de soutien de la part de l'opposition bien que plus faibles qu'en juin 1990. Si pour le vote final, le groupe écologiste, l'UDMR et le PNLAT déclarent leur soutien, en revanche le PNLCD, le PNȚCD et le groupement FSN-Roman³, votent contre.

Trois *motions*, simples, ont été déposées pendant cette législature, en 1991. Leur cas est très intéressant, parce qu'elles ont été déposées et soutenues par les représentants du FSN, parti de gouvernement, et parce que seulement la dernière est reconnue comme une vraie motion. Les deux premières motions, déposées en mai

¹ Domnița ȘTEFĂNESCU, *Cinci ani din istoria României*, Editura Mașina de Scris, București, 1995, p. 210.

² Les discussions visaient certains libéraux.

³ Cependant, si on regarde les chiffres, le gouvernement a bénéficié du soutien d'une grande partie des membres du FSN, en dépit du mécontentement de son leader, l'ancien Premier ministre.

1991 à la Chambre des députés et au Sénat, demandaient la vérification des dossiers des divers acteurs politiques pour identifier les collaborateurs avec l'ancienne police politique. Leur vote n'a pas pu être trouvé, à cause des manques dans les collections du *Monitorul Oficial*, mais il paraît qu'elles aient gagné le soutien des Bureaux Permanents des deux Chambres¹. La troisième motion, déposée en juillet 1991 à la Chambre des députés, visait de graves problèmes dans le domaine sanitaire. En fait, elle est considérée la première motion débattue après 1989, conformément à la déclaration du président de la Chambre des députés. Déposée officiellement par le PUNR, parti qui appartenait en ce moment à la majorité parlementaire, elle a été lue par un membre du FSN, Elena Preda (futur membre du FDSN). La motion est adoptée avec 248 voix, donc avec l'aide significative du pouvoir.

Dès juin 1990 jusqu'à la fin de 1991, peut être analysé le vote pour 11 lois – deux en 1990 et neuf en 1991. Dans le cas de chaque loi votée en 1990, il existe unanimité des voix pour l'une des Chambres, ce qui indique un haut degré de consensus au niveau des tous les groupes parlementaires et, implicitement, à celui des camps du pouvoir et de l'opposition (étant donné qu'aucun parti n'a annoncé sa retraite de la séance avant le vote). Dans le cas de deux lois votées en 1991 (la Loi 10 des finances publiques et la Loi 35 des investissements étrangers), il existe aussi unanimité des voix pour l'une des Chambres. Cela contredit la position explicite de l'UDMR (présent au vote) contre la Loi 10. Seulement dans le cas d'autres deux lois il est possible de tirer des conclusions claires concernant l'existence du soutien de l'opposition: ce sont les Lois 14 des salaires et 54 des syndicats. Le cas de la Loi 58, loi de la privatisation des sociétés commerciales, doit être mentionné à titre d'exception. Les tensions entre le pouvoir et l'opposition et même à l'intérieur des deux camps, ont été sans précédent. D'un côté, les membres du groupement FSN anti-Roman ont attaqué ouvertement le projet de loi proposé par le gouvernement. En plus, le PUNR, traditionnellement dans le camp du pouvoir, plaide vivement contre le projet et rejoint effectivement le camp de l'opposition. En 1992, il y a déjà des lois qui aient un caractère organique: 22 lois des 115 lois adoptées, mais les sténogrammes des débats sont disponibles seulement dans le cas de 7 lois. Le problème est qu'il n'y a aucune loi pour laquelle on peut observer clairement le vote favorable de l'opposition, puisque le nombre de parlementaires qui ont voté pour ces lois est plus petit que le taux de la majorité parlementaire. Tout de même, il y a eu quatre situations d'unanimité; donc, on peut présumer qu'une partie de l'opposition a voté pour ces lois.

Une première *analyse de l'activité parlementaire entre 1990 et 1992* révèle le fait qu'il existe un soutien visible de la part des partis hors de la majorité parlementaire pour l'exécutif et qu'il y a un nombre théories qui se confirment.

Dans le cas des deux investissements du gouvernement, certains partis hors de la majorité parlementaire ont soutenu par leur vote le gouvernement. Cependant, certains partis appartenant à la majorité parlementaire et même les représentants du parti de gouvernement ont adopté une position critique. La situation des motions déposées est complètement paradoxale parce qu'elles ont été initiées par les représentants de la majorité parlementaire et critiquées par les partis hors de cette majorité. Dans le cas des lois, il y a de nouveau des cas où les partis hors de la majorité parlementaire ont (clairement) voté favorablement. En plus, l'unanimité de

¹ Domnița ȘTEFĂNESCU, *Cinci ani ... cit.*, p. 144.

voix ou l'absence des voix «contre» dans le cas de 12 lois¹ d'un total de 18 lois analysées révèle un haut degré de consensus en ce qui concerne la politique gouvernementale entre le pouvoir et l'opposition. L'analyse des positions prises par chacun des partis mène aussi à des conclusions intéressantes. Le comportement des représentants du principal parti de gouvernement, le FSN, est l'un des plus paradoxaux (à cause des tensions internes). Ensuite, le PDAR est celui qui adopte le plus fréquemment une position critique par rapport à l'exécutif. Le PUNR s'oppose lui au gouvernement: il critique le programme du gouvernement Roman et initie une motion. Sauf le PNȚCD, les reste des partis hors de la majorité parlementaire soutiennent parfois explicitement l'exécutif. Le PNL donne un vote favorable pour l'investissement du gouvernement Roman et entre dans la formule gouvernementale Stolojan.

L'aide (vitale ou non) offerte au gouvernement par les partis d'opposition, est mentionnée par Ghiță Ionescu et Isabel de Madariaga ou Klaus von Beyme, pour les systèmes démocratiques consolidés, ainsi que par K. Heidar et R. Koole dans le cas des partis postcommunistes. Elle est confirmée par le vote des partis roumains dans le Parlement, bien qu'elle soit infirmée par la leur rhétorique passionnelle tant dans le Parlement, que sur la scène politique. Tel que Heidar et Koole avaient observé, il arrive que des partis d'opposition votent favorablement au pouvoir, en corrigeant ainsi le manque de discipline des représentants de la majorité. La situation du FSN après le déclenchement des tensions internes en fait preuve. Cependant, avant de «critiquer» l'opposition, à cause de son comportement coopérant (sans être nécessaire pour faire passer certaines mesures et étant presque toujours en contradiction avec les déclarations publiques), il est utile de prendre en considération la justification de Klaus von Beyme. Il avait observé que le comportement coopérant est favorisé par le fait que le groupe parlementaire est souvent plus modéré que le parti qui se trouve à l'extérieur. En plus, il faut tenir compte de l'entière littérature sur le manque de maturité (cohérence) des partis postcommunistes qui détermine le caractère fluctuant et passionnel de leurs relations.

Le comportement des partis hors de la majorité parlementaire contredit aussi l'image polarisée de la scène politique roumaine qui caractérise la période 1990-1992, à cause de la délimitation nette entre partis ex-communistes et partis historiques. En même temps, le déroulement de l'activité des Chambres montre que l'opposition est plutôt ignorée et méprisée. En dépit de cela, et contrairement à la théorie, l'assiduité de l'opposition roumaine est plutôt inversement proportionnelle avec son habilité effective d'influencer la législation et avec les opportunités de le faire. Les tensions à l'intérieur du FSN illustrent très bien la manière dont la présupposition concernant le parti comme acteur unitaire peut être contredite. Dans une autre perspective, cette situation montre très bien le fait que la formation des partis politiques, la définition de leur identité sont liées à leur expérience parlementaire.

La législature 1992-1996

La *formule gouvernementale* a une composition plus hétérogène que celle de la législature précédente, mais sa structure conserve le FDSN (PDSR) comme parti-pivot. Il y a un seul Premier ministre, Nicolae Văcăroiu, pendant l'entière période, en dépit des remaniements gouvernementaux très fréquents (sept). Le FDSN

¹ Les 12 cas se réfèrent au vote donné par, au moins, l'une des Chambres.

gouverne seul entre novembre 1992 et mars 1994 et après août 1996 jusqu'aux élections de novembre 1996. Il y a encore trois partis qui obtiennent des postes dans l'exécutif: PUNR, PRM, PSM,. Leur présence effective dans la formule gouvernementale a été parfois assez brève (pris individuellement), mais dans des combinaisons différentes ils ont participé au gouvernement plus de la moitié du temps. Le parti qui participe la période la plus longue à la formule gouvernementale est le PUNR, dès mars 1994 jusqu'en juillet 1996. Le PRM et le PSM participent au gouvernement très brièvement, le PRM 5 mois et le PSM 7 mois.

La *majorité parlementaire* a presque la même composition politique que le gouvernement, si on ajoute le PDAR. Cependant, sa situation a été souvent problématique du point de vue de la composition. En plus, bien que les mutations n'aient pas mis en danger (réellement) la survie du gouvernement¹, le quorum n'a pas été assuré que pour des périodes très courtes². L'histoire des querelles entre les cinq partenaires est très longue, compliquée et surtout agitée³. Le désir des petits partis d'entrer au gouvernement a déterminé des tensions fréquentes et a suscité des menaces dures contre le gouvernement (jamais mises en pratique). Conformément aux déclarations publiques des partis, la configuration de la majorité parlementaire a eu treize étapes et neuf types de formules. Jusqu'en août 1993, le gouvernement jouit de l'aide de tous les quatre partis. Après août 1993 et jusqu'en août 1996 les huit types de formules se succèdent sans cesse; après août 1996 le PDSR est, de nouveau, tout seul.

En ce qui concerne les quatre *unités d'analyse*, il faut préciser que le gouvernement n'a jamais demandé un *vote de confiance* de la part du Parlement. Dans le cas des *remaniements gouvernementaux*, la situation est plus compliquée. D'un côté, l'exécutif n'a pas soumis à l'approbation du Parlement le premier cas de remaniement, en août 1993. Cela a déterminé de vifs protestes de la part de l'opposition, qui a déposé une motion sur ce sujet, sans succès. À partir de ce moment, les collections du *Monitorul Oficial* ne contiennent plus de références à cette question. Il reste le vote sur *l'investissement du gouvernement*. Le soutien de l'opposition a été plus que modéré. D'ailleurs, le FSN, le PL'93, le PAC et le PNȚCD avaient annoncé leur mécontentement, surtout à cause du manque d'un programme de gouvernement. En plus, le gouvernement a obtenu difficilement les voix du PUNR. Au débat du programme, en mars 1993, la CDR et le PD ont eu des interventions fortement critiques. Les évaluations du PRM, du PSM et du PDAR ont été aussi très critiques. On découvre le modèle de la rhétorique de tous les quatre alliés du gouvernement, pendant l'entière législature 1992-1996: ils critiquent le gouvernement, mais ils annoncent qu'ils le soutiennent.

Les *motions* déposées pendant cette législature ont été considérablement plus nombreuses que celles de la législature précédente. Pendant l'entière période, 21 motions ont été déposées, dont 6 au Sénat, 9 à la Chambre des députés et 6 ont été

¹ Cela est d'autant plus intéressant, que l'opposition était assez unie (grâce à la présence de la CDR et des accords avec le PD, dès 1993).

² En ce cas, le soutien de l'opposition pour les lois est absolument nécessaire.

³ Un aspect très intéressant est la relation entre le PDSR et les partis représentant l'opposition «traditionnelle» (CDR, PD). Au début de 1994, il y a eu une série de négociations entre le pouvoir et le PD-CDR, pour une nouvelle formule gouvernementale. Les négociations échouent, mais sont initiées de nouveau en 1995 par le PDSR, exténué par sa relation compliquée avec les alliés. En dépit de l'échec, ces relations sont importantes parce que ce type de négociations est caractéristique seulement pour la législature 1992-1996.

soumises aux deux Chambres, pour le débat en séance plénière. Il y a eu seulement 4 motions de censure et 17 simples, dont une motion n'a pas été admise pour le débat à cause des problèmes procéduraux et encore une motion a été retirée par ses déponents. Du total de 19 motions débattues, seulement 6 ont été approuvées, 12 ont été rejetées et dans un seul cas le résultat a été incertain à cause du fait que l'opposition a abandonné les débats.

À la *Chambre des députés*, il faut mentionner, à titre d'exception, le fait que la motion concernant le dévoilement des agents de l'ancienne Securitate ait été signée par les représentants de tous les groupes parlementaires. En plus, il y a encore une motion au dépôt de laquelle ont participé le PRM, des membres du PDSR, du PNȚCD et de l'UDMR – la motion visant le comportement irresponsable du gouvernement par rapport aux engagements pris envers le FMI. Cependant, il faut tenir compte du fait que le PRM ne faisait plus partie de la majorité parlementaire, conformément à ses déclarations. Il est difficile d'identifier un modèle de coopération des partis d'opposition au dépôt de ces motions; mais le PNȚCD, l'UDMR et le PD semblent former le noyau central pour la majorité des initiatives. Le comportement des partis dans le cas du vote contredit plus clairement le statut des quatre partis alliés du PDSR, mais il est assez cohérent par rapport à une majorité parlementaire configurée constamment sur la base de leurs déclarations. Dans le cas de 5 motions le comportement des partis est conforme à leur positionnement annoncé et à leurs affinités. Dans trois autres cas, il apparaît le soutien du PRM et celui du PSM, en dépit du fait qu'ils appartenaient à la majorité parlementaire. Leur vote a déterminé l'approbation de l'une d'entre elles¹. Les partis d'opposition votent en faveur de toutes les motions, même s'ils n'aient pas participé à leur dépôt.

Au *Sénat*, il faut aussi mentionner la motion concernant le dévoilement des agents de l'ancienne Securitate et celle visant les activités incompatibles avec la fonction publique, qui aient été déposées par les représentants de tous les groupes parlementaires. Le PRM participe de nouveau au dépôt d'une motion, en dépit de son soutien déclaré pour le pouvoir. Aussi que dans le cas de l'autre Chambre, il est difficile d'identifier un modèle de coopération des partis d'opposition au dépôt de ces motions. Mais, il semble qu'une plus grande partie des partis d'opposition soit disposée à déposer ensemble des motions. Le comportement des partis dans le cas du vote contredit nettement le statut des quatre partis alliés-fidèles du PDSR. D'autant plus que leurs représentants au Sénat sont ceux qui votent le plus souvent contrairement aux engagements politiques pris envers le pouvoir. À l'exception d'un seul cas, les quatre partis ont voté sans tenir compte de leur statut courant. Les partis d'opposition votent en faveur de toutes les motions, même s'ils n'aient pas participé à leur dépôt. Néanmoins, il n'existe pas un comportement identique pour tous les membres de la CDR en ce qui concerne le dépôt de ces motions.

Encore 6 motions ont été soumises pour le débat en *séance commune*, toutes ayant été rejetées. Il faut mentionner que toutes ces motions ont été déposées en 1993 et en 1994, ce qui est intéressant, étant donné que le mécontentement par rapport au gouvernement tend à augmenter vers la fin du mandat. Le manque de conséquence des quatre alliés du PDSR se manifeste même en cas de motion de censure. Ainsi, c'est le tour du PUNR de «créer des problèmes». Dans les cas de la motion concernant le dépôt tardif du projet de budget, il se décide au dernier

¹ Concernant la solution du problème de l'énergie pendant l'hiver.

moment de voter contre elle¹, bien qu'il fût membre de la formule gouvernementale (!) dès mars 1994. Au contraire, le champion des dérapages, le PSM, a le comportement le plus correct, en tant que le PRM et le PDAR votent deux fois en contradiction avec leur statut. En même temps, ce sont les partis d'opposition qui ne votent plus en faveur de toutes les motions; PAC et PSDR², et même certains représentants du PNȚCD, n'ont pas voté pour la première motion de censure de l'histoire parlementaire postcommuniste.

En ce qui concerne les *lois organiques*, l'analyse vise un nombre de 36 lois d'un total de 114 lois organiques adoptées. En 1993, ont été adoptées 20 lois organiques, mais seulement les débats pour 4 lois sont disponibles pour l'analyse. Les partis hors de la majorité parlementaire ont soutenu toutes les lois, à une seule exception. Il y a eu seulement un cas d'unanimité, pour la Loi 62 (modifiant la Loi de l'audiovisuel). En 1994, ont été adoptées 18 lois organiques, mais seulement les débats pour 8 lois sont disponibles. Il n'y a aucun cas d'unanimité, mais, à quelques exceptions, l'opposition les a soutenues. La différence par rapport au TmaxMP est arrivée même jusqu'à 90 voix. En 1995, ont été adoptées 35 lois organiques, mais seulement les débats pour 9 lois sont disponibles. Il y a eu deux cas de vote en unanimité – pour la Loi 134 du pétrole et pour la Loi 136 des assurances. L'année 1995 est la première de cette législature où existent plusieurs lois qui n'ont pas bénéficié du soutien de l'opposition, mais seulement d'une aide modeste au-delà du TMP³. Néanmoins, il existe une différence claire entre le soutien accordé par les sénateurs et par les députés pour la même loi. En 1996, ont été adoptées 41 lois, mais seulement 15 sont disponibles pour l'analyse. C'est l'année avec le plus grand nombre de voix unanimes pour les lois organiques relevantes – 7 lois ont réuni le soutien de tous les parlementaires présents. La différence par rapport au TmaxMP (aide de l'opposition) devient de plus en plus grande chaque année, en dépit du fait que vers la fin du mandat le mécontentement par rapport au pouvoir augmente et que les relations du PDSR avec ses alliés s'étaient détériorées.

L'analyse de l'activité parlementaire entre 1992 et 1996 démontre qu'il existe un soutien visible de la part des partis hors de la majorité parlementaire pour l'exécutif et qu'il y a un nombre théories qui se confirment. Les lignes de démarcation entre les partis qui soutiennent le gouvernement et les partis hors de la formule gouvernementale sont respectées seulement dans le cas de l'investissement du gouvernement. Dans le cas des motions, le comportement des partis est, en grandes lignes, conséquent par rapport à leur positionnement. Les dérapages concernent le PRM et le PSM (plusieurs fois), comme membres de la majorité parlementaire, et le PUNR (deux fois) comme membre de la formule gouvernementale ou de la majorité parlementaire. Leur comportement (vote) est assez conséquent par rapport à leurs déclarations, en contradiction avec l'image d'alliés inconditionnels du PDSR. En ce qui concerne les partis qui ont été toujours hors de la formule gouvernementale, il n'existe pas un modèle de coopération entre eux. Il y a seulement des partis plus actifs que d'autres: le PNȚCD, le PD et l'UDMR. Ensuite, il n'existe pas un comportement identique pour tous les membres de la

¹ Son vote aurait pu déterminer la chute du gouvernement.

² Leur mécontentement contre la première motion de censure de l'histoire postcommuniste est expliqué par l'affirmation que l'action de l'opposition était exclusivement «électorale».

³ Il ne faut pas oublier que pour la plupart du temps la majorité parlementaire n'a pas été suffisante pour faire passer les lois organiques.

CDR, mais ils soutiennent, à une seule exception, les motions déposées par les collègues du même camp.

L'unité d'analyse qui offre les informations les plus intéressantes pour cette législature est le vote des lois organiques, où le soutien offert par les partis qui ont été toujours hors de la formule gouvernementale est très fréquent. Bien que le soutien des partis hors de la majorité ait été nécessaire dans la plupart des cas pour faire passer la loi, cela n'explique pas les différences considérables entre le taux nécessaire et les voix obtenues par les lois, d'autant plus que ces différences sont plus grandes que le T_{max}MP.

De nouveau, les observations sur le comportement coopérant de l'opposition sont confirmées, avec plus de force en ce cas. La validité de l'analyse faite pour la première législature se maintient. En même temps, ces constats sont soutenus par l'existence d'une formule gouvernementale minoritaire et par le caractère plus équilibré du poids des partis au Parlement. Cela donne plus d'importance aux (petits) partis dans la construction des majorités, mais rend ces formules plus vulnérables et volatiles. Le multipartisme rend aussi plus difficile la définition de l'opposition car ses limites vis-à-vis du gouvernement sont très peu claires. La pratique fréquente de soutenir le gouvernement pour faire passer certaines mesures législatives tend à effacer toute distinction entre le pouvoir et l'opposition. Pour ce qui est de l'opposition faite à l'intérieur de la coalition au pouvoir, Maurice Duverger observe que, au niveau déclaratif, «toute la technique [...] consiste à distinguer les nécessités pratiques immédiates des réformes de structure à long terme, incluses dans la doctrine du parti: on se justifie de participer au gouvernement, en invoquant les premières, on le critique au nom des secondes»¹. Or, le comportement du PUNR, PRM, PSM, PDAR illustre parfaitement cette assertion. Pareillement, l'une des conclusions de la recherche réalisée par Maurizio Cotta et Jean Blondel sur les partis au pouvoir se confirme: plus le nombre de partis qui soutiennent le gouvernement est grand, moins probable est-il que le soutien soit ferme. Les observations de Robert Elgie sur le gouvernement divisé viennent à compléter cette image, surtout par rapport à la situation créée en 1995 avec la succession incessante de nouvelles formules gouvernementales.

La présence de l'opposition est plus visible grâce au dépôt de nombreuses motions simples et de censure, son zèle étant de nouveau en contradiction avec le traitement auquel elle est soumise. Tel que mentionné dans le cas de la législature précédente, dans la course pour faire passer la législation nécessaire aux réformes liées à la transition, l'opposition a été souvent ignorée. En ce cas, la remarque de George Voicu concernant une détente dans les relations entre le pouvoir et l'opposition après 1995, est infirmée par les données recueillies. En même temps, le comportement de l'opposition en ce qui concerne le vote des lois est en totale contradiction avec les hypothèses de la théorie du choix rationnel, parce que la préférence pour les mesures prises par le gouvernement est infirmée par ses déclarations politiques fortement critiques.

La législature 1996-2000

La formule gouvernementale a été majoritaire et hétérogène, étant représentée par la coalition CDR-USD-UDMR pour l'entière période. En dépit des tensions

¹ Maurice DUVERGER, «Les partis...cit», p. 545.

assez fréquentes entre les alliés, la composition politique de la formule gouvernementale reste inchangée, à quelques petites exceptions. On peut identifier trois compositions politiques de la formule gouvernementale: la composition originale jusqu'en février 1998, l'absence temporaire du PD entre février et avril 1998, la composition originale sans le PAR de novembre 1998 en novembre 2000.

La *majorité parlementaire* est formée par les mêmes formations politiques que la formule gouvernementale. En dépit de la position majoritaire du gouvernement, grâce à cette structure de coalitions, vers la fin de la législature il perd son statut dominant à cause des migrations parlementaires¹. Cependant, les pertes ne sont pas vraiment significatives: il lui manquent moins de dix personnes au Sénat. Il faut aussi préciser que les décisions du PD et du PAR de quitter le gouvernement, n'ont pas affecté la situation au Parlement. Dans le cas du PD, parce qu'il ne retire pas son soutien parlementaire, dans le cas du PAR parce qu'il ne quitte pas les groupes parlementaires du pouvoir.

Tous les quatre types *d'unités d'analyse* sont disponibles pour la recherche, pour la première fois après 1990. C'est à dire, pendant cette législature, le gouvernement a commencé à exercer son droit d'assumer la responsabilité devant le Parlement pour certaines mesures.

La question de *l'investissement du gouvernement* a été plus complexe cette fois-ci, parce qu'il y a eu trois investissements. Le premier gouvernement, celui de Victor Ciorbea, est fortement critiqué par le PDSR et le PRM, mais le PUNR adopte une position plutôt conciliante. Néanmoins, il est intéressant d'observer que le gouvernement a obtenu 14 voix plus le TMP. À l'investissement du gouvernement Radu Vasile, le taux des voix favorables a dépassé de nouveau la force de la majorité parlementaire. Pour ce qui est du gouvernement Mugur Isărescu, le PUNR a adopté, encore une fois, une position favorable. Les modifications au sein de la structure et de la composition gouvernementale ont déterminé quatre *remaniements*; dans chacun des cas, les partis d'opposition le critiquent sévèrement.

Quatre *votes de confiance* sont demandés par le gouvernement, pour la première fois dans l'histoire postcommuniste: deux par Victor Ciorbea et deux par Radu Vasile. Seulement dans deux cas l'opposition dépose des motions de censure, mais elles sont rejetées.

Les *motions* déposées pendant cette législature ont été, de nouveau, assez nombreuses. Pendant l'entière période, 22 motions ont été déposées, dont 19 simples et 3 motions de censure. À la Chambre des députés ont été déposées 13 motions et au Sénat seulement 6. Toutes les 21 motions débattues ont été rejetées et une seule motion simple n'a pas été admise pour le débat à cause de problèmes procéduraux. C'est pour la première fois que toutes les motions déposées soient rejetées². Il faut remarquer le décroissement progressif du nombre des motions vers la fin de la législature – un phénomène paradoxal si on tient compte du fait que les mécontentements tendent à accroître plutôt vers la fin d'une période de gouvernement.

À la *Chambre des députés*, le nombre le plus grand de motions a été déposé par le groupe PDSR-PRM-PUNR: 7 motions si on compte aussi les 2 motions déposées avec les minorités nationales et 2 autres avec des députés indépendants. Le PDSR participe à toutes les motions. L'aspect le plus intéressant est qu'au dépôt de l'une

¹ À partir de l'été 2000.

² Ce phénomène va devenir «la règle», valable aussi pour les 34 motions de la législature suivante.

des motions¹ ait participé aussi le principal parti de gouvernement, PNȚCD, avec deux représentants. Une autre motion a été signée par des représentants du PD, du PER, du PRM et du PUNR (les deux partis de l'opposition ayant retiré leur soutien pour la motion au moment du vote). Pourtant, ces gestes restent significatifs et continuent la pratique des législatures antérieures. Le comportement des partis dans le cas du vote des motions démontre une plus grande cohésion que dans celui de leur dépôt. Une cohésion parfaite, d'ailleurs: les «alliés» ont voté toutes les motions. En ce qui concerne la position générale des partis au pouvoir, ils expriment quelques fois l'accord avec les questions débattues, mais donnent un vote négatif. Le PD est celui qui se distingue avec trois cas de «soutien partiel», seulement au niveau des principes.

Au *Sénat*, chaque motion a été déposée par tous les partis d'opposition. Par conséquent, le comportement des partis dans le cas du vote est prévisible. C'est le meilleur exemple de cohésion et de coopération entre les partis d'oppositions de toutes les législatures postcommunistes. Cependant, il y a des dérapages de la part du pouvoir, quelques-uns de ses représentants montrant un accord (de principe) avec les opinions de l'opposition.

En *séances communes* ont été débattues et rejetées 3 motions de censure, dont deux représentent la réaction de l'opposition au vote de confiance demandé par le gouvernement. Les trois partis d'opposition ont déposé ensemble ces motions. Une nouvelle surprise vient du PD qui, en décembre 1998, déclare lors des débats qu'il est très près de voter la motion, mais s'abstient pour ne pas créer une crise gouvernementale.

Pour cette législature, 50 *lois organiques* sont analysées d'un total de 126 lois organiques adoptées. Le schéma d'analyse des lois est plus simple, parce qu'il n'y a pas de partis qui, au niveau parlementaire, migrent entre la majorité et l'opposition (le paramètre T_{max}MP n'est pas nécessaire). En 1997, ont été adoptées 35 lois organiques, dont 16 peuvent être considérées plus pertinentes pour la confrontation politique. Cette année a un caractère spécial par rapport à l'évolution du vote parlementaire pendant cette législature et pendant la suivante: la majorité des lois n'ont pas été soutenues par l'opposition (9 lois sur 16). Si on ajoute 3 autres lois qui ont reçu seulement un soutien modéré de la part des partis d'opposition, on arrive à 12 lois sur 16. C'est la dernière année où on trouve ce genre d'«opposition» effective; à partir de 1998 et jusqu'en 2004 ce sont les cas du manque du soutien qui deviennent des exceptions. Il est important de mentionner que les différences sont significatives, entre le vote donné par les députés et les sénateurs pour toutes ces lois. En général, une loi reçoit le soutien de l'opposition seulement dans l'une des Chambres. Cependant, il existe un vote unanime pour 8 lois, dont 7 fois à la Chambre des députés. Il semble, donc, que l'opposition ait soutenu quelques-unes des 12 lois mentionnées. En 1998, ont été adoptées 34 lois organiques, dont seulement 15 sont plus pertinentes. Seulement 3 lois n'obtiennent pas l'appui des partis d'opposition: 153 de la Cour Suprême de Justice, 189 des finances publiques locales, 261 Loi des allocations pour les enfants. En plus, 9 lois ont joui d'un vote unanime des parlementaires. Le vote donné par les députés de l'opposition à la Loi 35 pour le fonctionnement de l'institution de l'Avocat du peuple a été plus que généreux – 113 voix supplémentaires viennent de leur part. En 1999, ont été adoptées 23 lois organiques, dont 12 peuvent être considérées plus pertinentes pour cette étude. De

¹ Elle visait la protection sociale et était soutenue aussi par le PDSR.

nouveau, seulement 3 lois ont reçu un vote complètement négatif de la part de l'opposition. Deux autres lois ont bénéficié d'un soutien modéré de la part de l'opposition, pour l'une des Chambres. En plus, 7 lois sont votées en unanimité. Il faut remarquer qu'il y a seulement trois cas où les sénateurs et les députés de l'opposition votent différemment. En 2000, ont été adoptées 34 lois organiques, dont seulement 9 sont soumises à l'analyse, grâce à leur importance. Cette année représente un nouveau cas spécial en ce qui concerne le vote des lois, complètement opposé à 1997: seulement une loi n'a pas obtenu le soutien de l'opposition (la Loi 138 pour la modification de la Loi du Service des Informations Externes). En même temps, deux lois n'ont reçu qu'un soutien modéré de la part des sénateurs de l'opposition. Pourtant, il faut préciser que le vote de l'opposition a été nécessaire pour faire passer certaines lois¹ au Sénat, pour la première fois pendant cette législature. De cette façon, la «générosité» des partis d'opposition a été, peut-être, plus importante que leur accord effectif avec ces lois.

L'analyse de l'activité parlementaire entre 1996 et 2000 démontre qu'il existe un soutien visible de la part des partis hors de la majorité parlementaire pour l'exécutif et qu'il y a un nombre de théories qui se confirment. Les lignes de démarcation entre les partis qui soutiennent le gouvernement et les partis hors de la formule gouvernementale ne sont respectées ni dans le cas de l'investissement du gouvernement. Cependant, les cas de remaniement sont rejetés ouvertement. En même temps, l'opposition donne deux fois (sur quatre) un vote de confiance à l'exécutif. Le vote des lois offre une image intéressante: si en 1997 la majorité des lois n'est pas soutenue par l'opposition, la situation du vote change progressivement jusqu'en 2000 où il n'y a qu'une seule loi relevante sans l'appui de l'opposition. Le dépôt et le vote des motions offrent une image antithétique, mais jusqu'à un certain point. La cohésion des partis d'opposition dans leur action contre le pouvoir semble parfaite, mais le décroissement progressif du nombre de motions de 1997 en 2000 a une évolution similaire au décroissement du nombre des lois qui ne reçoivent pas le soutien de l'opposition. Dans le cas des motions il faut aussi remarquer de nouveau la pratique des représentants du pouvoir (PNȚCD, PER et PD) de participer au dépôt des motions.

De nouveau, les observations théoriques sur le comportement coopérant de l'opposition sont confirmées, avec plus de force en ce cas. En plus, à partir de 1998 la pratique du soutien accordé par l'opposition aux mesures gouvernementales «s'institutionnalise»². Il est encore plus évident que ce phénomène s'inscrit de plus en plus dans les observations faites par Ghiță Ionescu, Klaus von Beyme et Maurice Duverger sur le comportement coopérant de l'opposition dans les démocraties consolidées, sur la pratique fréquente de soutenir les lois. Ainsi, le vote en séance plénière devient de plus en plus une simple formalité, tel qu'observé dans les pays occidentaux – à cause de la spécialisation extrême des procédures préalables. Cela peut être aussi lié aux hypothèses concernant la «maturation» de la vie politique (et parlementaire) en Roumanie après 1996. Pourtant, le comportement de

¹ Les Lois 182, 197, 219, 231.

² Le phénomène continue jusqu'en 2003. L'alternance au pouvoir 1996, considérée le commencement de la consolidation démocratique en Roumanie. En ce contexte, au moment où une telle pratique devient «la règle de comportement de l'opposition» en ce qui concerne l'élément le plus important de l'activité parlementaire – le vote des lois – elle peut être considérée une forme d'institutionnalisation

l'opposition en ce qui concerne le vote des lois est en totale contradiction avec les hypothèses de la théorie du choix rationnel, parce que la préférence pour les mesures prises par le gouvernement est infirmée par ses déclarations politiques fortement critiques.

La présence effective de l'opposition est plus visible grâce au dépôt de nombreuses motions simples et de censure, son zèle¹ étant de nouveau en contradiction avec soutien des lois. Néanmoins, ce même «zèle» décroît vers la fin de la législature – ce qui peut être lié au fait que toutes les motions déposées sont rejetées. Malheureusement, c'est la deuxième pratique qui «s'institutionnalise».

Mais, il n'est plus possible d'affirmer que «dans la course pour faire passer la législation nécessaire aux réformes liées à la transition, l'opposition a été souvent ignorée». De plus, il faut observer une certaine clarification, voire stabilisation, de la composition politique des camps du pouvoir et de l'opposition – il n'existe plus de partis qui migrent effectivement entre les deux camps, les relations à l'intérieur du camp du pouvoir sont plus stables et disciplinées. Les dérapages mentionnés sont vraiment des exceptions.

La législature 2000-2004

La *formule gouvernementale* a été minoritaire et peut être considérée même monocolore si le Pôle Social Démocrate est vu comme un tout. De toute manière, le PDSR/PSD a eu la position dominante dans cette formule. La composition du gouvernement a été stable par rapport aux législatures précédentes. Le seul changement intervient en août 2003 au moment où le PUR se retire du Pôle Social Démocrate (aussi au niveau de l'exécutif qu'à celui parlementaire).

La *majorité parlementaire* a eu une dimension et une composition assez confortable grâce au soutien accordé au Pôle Social Démocrate par l'UDMR, pendant l'entière période. En plus, le rapprochement plus ancien entre le pouvoir et le PRM, renforce le taux du soutien potentiel du gouvernement. Après les élections, il a été signé un protocole avec le PNL qui accepte de soutenir au niveau législatif le gouvernement et de ne pas déposer une motion de censure contre lui, pendant une année; il est rompu en avril 2001 par celui-ci. Le seul dérapage dans la stabilité de la majorité parlementaire, a été le retraitement du soutien du PUR en août 2003. Cela n'a pas mis vraiment en danger la force parlementaire du pouvoir, mais a détruit la position «effectivement majoritaire» du Pôle Social Démocrate, acquise dès mars 2002. En ce qui concerne les partis d'opposition, il y a eu une délimitation nette – au niveau déclaratif/de la perception publique – entre l'opposition dite «démocratique» (PD et PNL) et le PRM, considéré extrémiste et même anti-système. Cette délimitation a été renforcée au moment où le PD et le PNL décident de signer un protocole de collaboration politique et parlementaire, en février 2003.

En ce qui concerne les quatre *unités d'analyse*, il faut préciser qu'elles sont toutes disponibles pour l'analyse, tel que dans la législature précédente. *L'investissement du gouvernement* a été réalisé en concordance avec les protocoles signés: seulement le PD et le PRM s'y opposent. Toutes les restructurations ont été critiquées par l'opposition. Le gouvernement a demandé cinq fois le *vote de*

¹ Tel que mentionné plusieurs fois, Klaus von Beyme avait souligné que le zèle de l'opposition est fortement dépendant de son habilité d'influencer la législation et des opportunités de le faire.

confiance de la part du Parlement, mais reçoit seulement deux motions de censure. L'exécutif présente une déclaration de politique générale au Parlement en décembre 2001, que les trois partis d'opposition essayent de rejeter en déposant une motion de censure. Ensuite, il propose un paquet de mesures anti-corruption, en mars 2003. En ce cas, les trois partis d'opposition déposent une motion de censure, mais ne réussissent pas à le bloquer.

Les *motions* déposées pendant cette législature ont été, de nouveau, assez nombreuses. Pendant l'entière période, 34 motions ont été déposées, dont 32 simples et 2 motions de censure. À la Chambre des députés ont été déposées 20 motions et au Sénat seulement 12. Toutes les 31 motions débattues ont été rejetées; une motion simple n'a pas été admise pour le débat et 2 motions simples n'ont pas été débattues.

À la *Chambre des députés*, le nombre le plus grand de motions a été déposé par le couple PD-PNL (12 motions), le PRM a déposé seul 7 motions et il y a eu aussi une motion déposée par le PD et le PRM. Il faut observer que ni le PD ni le PNL n'ont déposé seuls aucune motion. En plus, la collaboration entre le PD et le PRM, concernant la situation de Roşia Montana, attire l'attention à cause de l'antagonisme clamé par les deux partis. Le comportement des partis dans le cas du vote contredit assez fortement le clivage PRM *vs* PD-PNL. Deux motions déposées par le PRM, visant la crise du secteur médical et la mafia du pétrole, sont soutenues par le PD, et une autre motion, visant le trésor de Moscou et la condamnation du Pacte Ribbentrop Molotov, déposée toujours par le PRM est votée par le PNL. Dans encore 8 cas, les trois partis soutiennent réciproquement les motions déposées; plus exactement c'est le PRM qui vote pour les motions du PD-PNL.

Au *Sénat*, le nombre le plus grand des motions a été déposé par le PRM (7 motions). Le couple PNL-PD n'a déposé aucune motion, mais il y a eu 4 motions déposées ensemble par tous les partis d'opposition¹. En plus, il y a eu de nouveau une motion déposée par le PD et le PRM, portant sur la dictature du PSD vu comme un obstacle pour l'intégration européenne. De nouveau, la délimitation entre le PRM et l'opposition dite «démocratique» est infirmée par leur collaboration, même sur des sujets à tendance nationaliste (comme la situation des Magyars). Le comportement des partis dans le cas du vote confirme encore une fois, ce rapprochement entre les trois partis d'opposition. Le PD et le PNL soutiennent les 3 motions du PRM concernant la Loi du statut des Magyars, la crise de l'enseignement et le détournement des fonds communautaires. Dans le cas de deux autres motions déposées par le même parti, le PD et le PNL s'abstiennent, ce qui peut être un signe de compatibilité entre leurs opinions et celles du PRM. Néanmoins, la collaboration n'est pas «parfaite»; par exemple, la motion déposée par le PD et le PRM, n'a pas été soutenue par le PNL.

Dans le cas des motions de censure, débattues en *séance commune*, il faut préciser qu'elles ont été initiées seulement quand le gouvernement a demandé un vote de confiance. Il y a eu deux motions, visant l'une la corruption institutionnalisée et l'autre le niveau de vie de la population, déposées par les trois partis d'opposition et rejetées. Il faut aussi observer que c'est le nombre le plus réduit de motions de ce type déposées, pendant une législature, à partir de 1992 jusqu'en 2004.

¹ Ces motions visaient la situation grave des personnes retraitées, l'incapacité du gouvernement d'exercer son autorité dans les départements habités par les Magyars, la corruption et le taux des paiements pour le logement pendant l'hiver.

En ce qui concerne les *lois organiques*, l'analyse vise un nombre de 91 lois plus pertinentes, d'un total de 306 lois organiques adoptées. Avant de présenter les données, il faut faire une observation concernant la méthodologie. Le rapprochement presque «traditionnel» du PRM par rapport au PSD, tout le long de la période postcommuniste, a déterminé l'utilisation d'une seconde stratégie: dans le cas des lois qui ont été soutenues aussi par l'opposition il est utile de vérifier si le PRM est responsable de l'écart entre le TMP et le nombre de voix obtenues.

En 2001, ont été adoptées 24 lois organiques, dont 11 peuvent être considérées plus pertinentes pour la confrontation politique. De toutes les voix accordées tant à la Chambre des députés qu'au Sénat pour ses lois, seulement dans 2 cas manque le soutien de l'opposition: le vote pour la Loi 90 pour l'organisation du gouvernement et des ministères (au Sénat) et le vote pour la Loi 314 pour certaines sociétés commerciales (à la Chambre des députés). Ensuite, il y a eu trois cas où le soutien de l'opposition a été assez modéré: pour la Loi 704 concernant l'assistance internationale en matière pénale (dans le cas des deux Chambres) et pour la Loi 705 du système national d'assistance sociale dans le cas du vote au Sénat. À part ces preuves de soutien de la part de l'opposition, existent six cas où le vote a été donné en unanimité. Cependant, si on prend en considération le possible soutien du PRM pour ces lois, le soutien de l'opposition dite «démocratique» n'est évident que dans un nombre très réduit de cas: jamais au Sénat, seulement une fois à la Chambre des députés (pour la Loi 416 du revenu minimum garanti) et une fois en séance commune (pour la Loi 123 concernant le régime des étrangers en Roumanie). Un soutien très modéré, d'ailleurs. En 2002, ont été adoptées 55 lois organiques, dont seulement 14 sont soumises à l'analyse grâce à leur importance. Seulement 2 lois ne bénéficient du soutien de l'opposition: les Lois 500 des finances publiques et 504 de l'audiovisuel (pour les deux Chambres). Dans un seul autre cas, il existe un soutien assez modéré de la part l'opposition. En même temps, 8 lois obtiennent un vote unanime à la Chambre des députés. Si on prend en considération le possible soutien du PRM pour ces lois, le soutien du PNL-PD n'est évident que dans 2 cas: les Lois 345 (Loi de la taxe sur le valeur ajoutée) et 358 (Loi des archives nationales). En 2003, ont été adoptées 85 lois organiques, dont 23 sont prises en considération pour cette analyse¹. Le nombre des cas où l'appui des partis d'opposition ne peut pas être démontré s'accroît à 9 et la fréquence des voix divergentes entre les Chambres est très haute. E plus, seulement dans les 8 autres cas, le vote du PD et/ou du PNL est évident. Il y a eu un nombre impressionnant de voix en unanimité: 15 cas, dont 14 à la Chambre des députés et un cas en séance commune. En 2004, ont été adoptées 142 lois organiques, dont 43 peuvent être considérées plus pertinentes. Le nombre des cas où l'appui des partis d'opposition ne peut pas être démontré s'accroît encore plus à 24. Seulement 2 lois reçoivent un vote négatif aux deux Chambres; pour le reste des lois le vote donné a été différent d'une Chambre à l'autre – ce qui montre un haut degré d'inconséquence dans les options des partis d'opposition pour le vote des lois. L'opposition dite «démocratique» a soutenu certainement 9 lois – la Loi 67 pour l'élection de l'administration publique locale plus fortement, et les autres dans une manière plus modérée. Pour ce qui est des voix en unanimité, le taux est encore plus élevé qu'en 2003: 21 lois.

¹ L'écart assez grand entre les deux chiffres pour 2003 et 2004 est justifié par le nombre élevé des lois qui visent le changement de statut administratif des villages (plus qu'une moitié du total).

L'analyse de l'activité parlementaire entre 2000 et 2004 démontre qu'il existe un soutien visible de la part des partis hors de la majorité parlementaire pour l'exécutif et qu'il y a un nombre théories qui se confirment. L'investissement du gouvernement bénéficie du soutien du PNL, suite au protocole signé – cela a été en totale contradiction avec la position du PNL qui, depuis la participation au gouvernement Stolojan, s'est situé sur des positions antagonistes claires avec le FDSN/PDSR/PSD. La même observation s'applique à l'UDMR qui s'est situé pendant 8 ans dans l'autre partie du clivage qui caractérise la scène politique roumaine dès 1990 (communistes vs. anticommunistes – dépourvu progressivement de sa substance, mais résistent comme repère). Ensuite, le vote des lois organiques confirme le soutien de l'opposition pour la majorité écrasante des lois entre 2001 et 2003, et pour une quantité considérable de lois en 2004 (pourtant moindre que la majorité). En 2004, revient la pratique de s'opposer par le vote aux mesures proposées par le gouvernement. Ce comportement est contredit par le dépôt des motions qui décroît beaucoup justement en 2004. Il est vrai, il faut préciser que le soutien effectif accordé par le PD ou le PNL au vote des lois organiques est difficile à prouver, dans la plupart des cas. Il se peut que seul le PRM les ait soutenues. Néanmoins, la différence de pensée, supposée entre les représentants de l'opposition dite «démocratique» et le PRM, s'efface dans le cas des motions. Par conséquent, à cause de cette affinité de pensée entre les trois partis, il n'existe pas de raisons suffisantes de les différencier et de considérer que seul le PRM a offert son soutien aux lois organiques. Pour revenir aux motions, c'est la coopération entre les trois partis qui est surprenante: dans la plupart des cas ils se soutiennent réciproquement. Il est vrai, cela n'est pas relevant pour ce qui est des relations entre pouvoir et opposition. Pour la première fois, il n'existe aucun exemple de membres du pouvoir qui aient participé au dépôt des motions.

Il faut préciser que, dans le cas de cette dernière législature, les critères théoriques propres aux démocraties occidentales doivent être vérifiés avec plus d'attention. Dix ans après la chute du régime communiste et après la deuxième alternance au pouvoir, il est plus probable qu'ils soient les critères appropriés pour l'analyse (sans faire abstraction des particularités de l'espace postcommuniste). En plus, les observations faites pour les législatures précédentes ont conduit progressivement à une orientation vers ce type de cadre d'analyse. Toutes les observations relatives au comportement coopérant de l'opposition sont confirmées encore une fois. La stabilisation et la clarification des relations entre les partis politiques (soient-ils au pouvoir ou en opposition) sont aussi visibles, tel que mentionné déjà pour la législature précédente. Dans le camp du pouvoir la stabilité est plus grande qu'au sein de la coalition CDR-USD-UDMR, en dépit du dérapage du PUR – un gouvernement théoriquement divisé, se comporte de manière cohérente du point de vue politique pour une période très longue de temps. Il est vrai que la coopération, surprenante et difficilement explicable, entre l'opposition dite «démocratique» et le PRM contredit cette clarification des positions et des relations partisans sur la scène politique. Mais, ce phénomène peut être vu comme un exemple de renforcement du clivage entre pouvoir et opposition, fortement «discrédité» par les résultats de l'analyse du vote des lois organiques (entre 2000 et 2003, et en général, dès 1990). Pour rester à cette division plus ou moins apparente à l'intérieur de l'opposition, il est utile de rappeler les observations de plusieurs chercheurs comme K. Strom, M. Laver, I. Budge, etc., qu'il faut tenir compte des possibles différences en ce qui concerne les options de politique publique qui puissent maintenir divisée l'opposition et qui puissent assurer un plus de force au pouvoir (s'il est

le cas, à un gouvernement minoritaire). Or, à la limite, cette affirmation s'applique bien à la dernière législature.

Une analyse comparée des législatures (en fonction des quatre unités d'analyse)

Les partis hors de la formule gouvernementale et de la majorité parlementaire tendent à soutenir par leur vote *l'investissement des gouvernements*. Dans cinq cas sur sept, il existe un soutien visible de la part de ces partis au niveau du vote effectif, mais aussi au niveau des déclarations faites au cours des débats. Évidemment, seulement une partie des partis d'opposition accorde son vote et sa confiance à ces gouvernements. Cependant, il est surprenant de voir tous ces partis accordant leur soutien, immédiatement après la confrontation électorale, à un gouvernement formé par leurs adversaires politiques déclarés. Le cas le plus problématique a été l'investissement du gouvernement Văcăroiu, moment où même le PUNR, l'un des alliés fidèles du FDSN/PDSR, se décide très difficilement d'accorder son vote. Le deuxième cas où le soutien de l'opposition manque est l'investissement du gouvernement Isărescu. Malgré cela, le PUNR adopte une position déclarative plutôt favorable au nouveau gouvernement. Dans les cas des *remaniements/restructurations gouvernementales* le soutien de l'opposition manque en tant que chaque parti appartenant à la majorité parlementaire exprime son appui pour ces changements. De plus, la plupart des débats parlementaires sur ce sujet manquent.

L'analyse des *votes de confiance* montre que les partis d'opposition semblent assez prêts à accorder leur confiance à l'exécutif, puisqu'ils déposent seulement quatre motions de censure en réponse à neuf demandes de confiance.

L'analyse du dépôt et du vote des *motions* offre aussi quelques surprises. Cependant, c'est l'unité d'analyse qui offre l'image la plus cohérente du comportement des partis parlementaires par rapport à leur encadrement dans l'un des trois camps: dans la formule gouvernementale, dans la majorité parlementaire, hors des deux camps. Il existe quatre types de «dérappages»: le dépôt des motions par les membres de la formule gouvernementale, le soutien des motions par les membres de la formule gouvernementale ou de la majorité parlementaire, le dépôt des motions par les représentants de tous les partis parlementaires, le soutien différent (en termes de dépôt et/ou de vote) par les mêmes partis pour une motion déposée aux deux Chambres. La fréquence de ces exceptions est plus haute dans les deux premières législatures, elles se retrouvent aussi pendant la troisième législature, mais disparaissent pendant la dernière. Entre 1990-1992, toutes les motions ont été déposées et soutenues aussi par les représentants des partis de la formule gouvernementale (notamment le FSN). Dans la deuxième législature, il y a trois motions déposées par les représentants de tous les partis parlementaires, chacun des quatre «alliés fidèles» du PDSR déposent et soutiennent des motions – même pendant qu'ils appartiennent à la formule gouvernementale ou à la majorité parlementaire. Le PSM et le PRM «errent» le plus souvent. Entre 1996-2000, c'est le tour des représentants du PNȚCD, PER ou PD de participer au dépôt des motions simples. Cependant, ce ne sont que des exceptions. Dans la plupart du temps, la délimitation entre le camp du pouvoir et celui de l'opposition est respectée par tous les partis. En plus, les partis d'opposition montrent une haute cohésion – dès 1992 ils

soutiennent toutes les motions, bien qu'ils ne participent pas à leur dépôt¹. Ce soutien dépasse les dissensions internes entre les membres de ce champ: si dans le cas des partis qui quittent la CDR la continuation du soutien semble normale, si la coopération entre le PDSR le PUNR et le PRM est aussi attendue, la collaboration extensive entre le PD le PNL et le PRM, tant au dépôt qu'au vote des motions, entre 2000-2004 est tout à fait surprenante.

Le vote des *lois organiques* offre la preuve la plus claire du soutien accordé par l'opposition aux mesures gouvernementales. Il faut préciser, dès le début, que ce soutien n'a été effectivement nécessaire, à cause de la faiblesse de la majorité parlementaire, que dans un nombre très réduit des cas. Ainsi, les chiffres sont clairs: d'un total de 194 lois analysées – considérées plus pertinentes pour le fonctionnement et la réforme de l'État, par conséquent, pour la confrontation inter-partisane – les partis d'opposition ont soutenu fortement 95 lois et encore 30 lois de manière modérée. Donc, seulement 69 lois (35, 5%) n'ont pas joui de l'appui des partis hors de la majorité parlementaire. Au commencement, le soutien a été assez sporadique, mais l'opposition commence à appuyer de plus en plus aux lois organiques. À partir de la deuxième législature, deux années font exception – en 1997 et 2004 la majorité des lois étudiées ne reçoit pas le vote de l'opposition. Néanmoins, il faut souligner la fréquence très haute des votes en unanimité pour ces lois – la moitié d'elles ont reçu le vote unanime des parlementaires présents. Il ne faut pas confondre le vote unanime avec le soutien de l'opposition; il se peut que le nombre de voix obtenues soit moindre que le taux nécessaire pour prouver l'aide de l'opposition. En même temps, étant donné qu'il est presque impossible que tous les représentants du pouvoir soient présents aux débats, il est probable qu'une partie des voix supplémentaires vienne de l'opposition. Donc, le vote des lois montre un comportement (très) coopérant de la part de l'opposition par rapport au pouvoir.

En conclusion, les lignes de démarcation entre les deux camps sont dépassées assez fréquemment, la plupart du temps du côté de l'opposition. Ce comportement est en totale contradiction avec le discours public des partis et, quelques fois, avec leurs déclarations au cours des débats parlementaires, avant le vote proprement-dit.

CONCLUSION

L'analyse de l'activité parlementaire des partis politiques roumains, entre 1990 et 2004, selon les quatre dimensions d'analyse utilisées, révèle le fait qu'il existe un soutien visible et assez fréquent de la part des partis hors de la majorité parlementaire pour l'exécutif. Il existe des cas où la ligne de démarcation, entre la majorité parlementaire et le champ des partis hors de cette majorité, n'a pas été respectée par les partis, indépendamment du camp auquel ils appartiennent. Pourtant, dans la plupart des cas, c'est l'opposition qui dépasse les lignes de démarcation entre les deux camps. Ce comportement est en contradiction avec le discours public des partis et, quelques fois, avec les déclarations faites par les partis au cours des débats parlementaires, avant le vote proprement-dit.

¹ Il existe une seule exception: la première motion de censure déposée après 1989, pendant la législature 1992-1996 ne reçoit pas le soutien du PNȚCD, PSDR, PAC.

Une bonne partie des conclusions des études sur l'activité parlementaire des partis politiques, y compris les partis postcommunistes, a été confirmée par les résultats de cette recherche. Parmi les conclusions des recherches sur les démocraties de type occidental, trois aspects sont mis en évidence avec plus de force. Premièrement, le phénomène de «l'opposition coopérante» qui est déjà considéré un phénomène largement répandu. Il est souvent expliqué par le fait que le groupe parlementaire est plus modéré que le parti qui se trouve à l'extérieur. Cela peut être utilisé comme explication pour le comportement coopérant des représentants parlementaires roumains, en dépit de la rhétorique agressive de leurs partis sur la scène publique. Néanmoins, certains chercheurs attirent l'attention que cet abandon des positions idéologiques en faveur de l'adoption des positions pragmatiques peut mener à des problèmes identitaires et peut mener le public à considérer que les programmes des partis sont interchangeable. Deuxièmement, c'est la faible superposition des formules qui assurent, d'un côté, la viabilité du gouvernement et, de l'autre côté, le déroulement effectif des procédures parlementaires. L'implication active et fréquente des partis hors de la majorité parlementaire dans le soutien de l'investissement des gouvernements et dans le soutien de la législation montre très bien ce phénomène. Troisièmement, c'est l'interdépendance entre la configuration du système partisan et la construction des majorités gouvernementales et parlementaires. Après chaque étape électorale, le système roumain de partis a connu certains changements, visibles clairement au niveau de la représentation parlementaire des formations politiques. Chaque législature roumaine a offert des images assez différentes des architectures de la formule gouvernementale et de la majorité parlementaire et, par conséquent, des relations entre le pouvoir et l'opposition et des relations à l'intérieur de ces deux camps.

Par rapport au contexte postcommuniste, une certaine maturation progressive des partis roumains peut être identifiée d'une législature à l'autre: tant par rapport à leur définition identitaire que par rapport à leurs habilités de participer au processus politique et gouvernemental. Chaque législature a représenté un saut qualitatif au niveau de l'activité parlementaire des partis. Le saut décisif a été réalisé après les élections de 1992, quand on voit clairement une première clarification des identités politiques, des relations inter-partisanes, de la performance des partis au niveau parlementaire (surtout au niveau de l'opposition, qui commence à se faire sentir vraiment sur la scène parlementaire). Il faut observer une certaine clarification et une stabilisation progressive, de la composition politique des camps du pouvoir et de l'opposition – les partis qui migrent effectivement entre les deux camps ont presque disparu vers 2004, les relations à l'intérieur du camp du pouvoir sont de plus en plus stables et disciplinées. Néanmoins, certains problèmes sont plus difficiles à résoudre – les inconséquences observées dans l'activité parlementaire des partis au long du temps renvoient aux nombreuses observations concernant la capacité assez faible des partis postcommunistes de proposer des programmes politiques cohérents et d'orienter leurs actions en fonction des différences doctrinaires.

Par conséquent, il est assez difficile de donner des réponses laconiques et sans équivoques aux interrogations initiales proposées par cette étude. La question de départ était «en quelle mesure l'activité parlementaire des partis reflète/respecte la démarcation entre les pôles „pouvoir“ et „opposition“, tels que définis par les alliances qui forgent la structure de l'exécutif et de son soutien parlementaire?». Suite aux résultats de l'analyse des données décrits ci-dessus une réponse courte serait «l'activité parlementaire des partis reflète/respecte dans une manière modérée

la démarcation entre les pôles „pouvoir“ et „opposition“, tels que définis par les alliances qui forgent la structure de l'exécutif et de son soutien parlementaire». Cette réponse doit être nuancée par deux observations: d'un côté, les preuves apportées par les quatre dimensions de l'analyse mènent à des conclusions parfois contradictoires et, d'un autre côté, attendre une délimitation nette entre les deux pôles est irréaliste (tel que les recherches antérieures le montrent). Dès le début, il existe une délimitation assez claire entre les formations qui soutiennent le pouvoir et celles qui soutiennent l'opposition. Les dérapages observés représentent plutôt des exceptions. Même en ce qui concerne le vote des lois, il faut retenir que le nombre de cas analysés a été assez réduit, bien que leur importance puisse compenser cette carence.

Une dernière précision est nécessaire concernant les objectifs de la recherche. L'analyse de l'activité parlementaire des partis politiques roumains, entre 1990 et 2004, selon les quatre dimensions d'analyse utilisées, ne fournit pas des arguments suffisants pour changer complètement l'image de la délimitation entre les partis qui ont soutenu le pouvoir et ceux qui s'y sont opposés et pour nominaliser des partis dont le comportement contredit (effectivement et constamment) leur positionnement dans l'un des deux camps.

Cependant, en ce qui concerne la notion d'opposition, les résultats de cette recherche justifient la définition suivante «partis qui dans la plupart des cas n'appartiennent pas à la formule gouvernementale ou à la majorité parlementaire, qui montrent parfois leur mécontentement par rapport au gouvernement et qui votent occasionnellement contre les mesures proposées par celui-ci». Cependant, une évaluation de l'activité de l'opposition sur la scène parlementaire doit être corrélée avec la faiblesse de l'institution parlementaire en Roumanie. C'est l'entier Parlement qui se trouve dans une position d'infériorité informelle, voire subordination, par rapport à l'exécutif – et tout cela affecte, de manière négative, la force de l'opposition comme principal agent de contrôle de l'activité gouvernementale.